



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

Le concept de la guerre hybride :

Est-il vraiment nouveau ?

Les aspects de la guerre hybride dans

les conflits en Suisse 1798 – 1857

Lieutenant-colonel Philipp Thalmann

Sous la direction de :

Lieutenant-colonel Olivier Entraygues

Chercheur à l'IRSEM

Table de matières

Résumé	4
Summary.....	4
1. Introduction	5
L'état de la question	5
La problématique.....	7
Le plan.....	8
2. Le concept de la guerre hybride	9
Histoire et évolution du terme	9
Définition et éclairage du terme hybride	9
Définition des aspects de la guerre hybride.....	10
Les aspects de la guerre hybride à rechercher	12
3. Trois conflits en Suisse de 1798 à 1857.....	14
Le choix des conflits traités	14
3.1. La chute de la Confédération des XIII cantons.....	14
Prélude : La situation avant les débuts du conflit.....	14
L'influence de la Révolution française.....	15
La révolution helvétique.....	17
La campagne d'Helvétie ou l'invasion française	18
La République helvétique et l'insurrection à Nidwald.....	19
Épilogue : La chute de la République helvétique, la Médiation.....	21
3.2. La guerre du Sonderbund 1847	21
Prélude : Le Pacte fédéral et la Restauration 1815 – 1830.....	21
La Régénération : Polarisation, Confessionnalisation, Radicalisation	22
Les expéditions des corps-francs.....	23
L'alliance du Sonderbund.....	24
La guerre du Sonderbund	25
Epilogue : Risque d'intervention, conséquences, la Constitution fédérale	28
3.3. L'affaire de Neuchâtel 1856/57	29
Prélude : la portée du congrès de Vienne	29
L'insurrection royaliste	30
La première période du conflit : les préparations militaires.....	30
La deuxième période du conflit : les négociations diplomatiques	32

4. Les éléments hybrides dans les conflits en Suisse.....	34
4.1. Les éléments hybrides dans la chute de la Confédération des XIII cantons.....	34
Les forces conventionnelles	34
Les forces non-conventionnelles	35
La guerre d'information	37
Les acteurs non-étatiques	38
Conclusion.....	39
4.2. Les éléments hybrides dans guerre du Sonderbund	39
Les forces conventionnelles	39
Les forces non-conventionnelles	40
La guerre d'information	41
Les acteurs non-étatiques	41
Conclusion.....	42
4.3. Les éléments hybrides dans l'affaire du Neuchâtel.....	43
Les forces conventionnelles	43
Les forces non-conventionnelles	43
La guerre d'information	44
Les acteurs non-étatiques	45
Conclusion.....	45
5. Conclusion.....	47
Récapitulatif	47
Évaluation des conflits examinés	48
Résultat et conséquences	50
Conséquences	51
Mot final	52
6. Corpus / Bibliographie.....	53
Monographies	53
Articles de presse.....	56
Articles scientifiques	56
Liens internet	57
7. Annexes	59
Carte de la campagne d'Helvétie 1798.....	59
La guerre du Sonderbund en Suisse 1847	60
Plan de l'idée opérative du général Dufour, 1856.....	61

Résumé

Ce mémoire montre que la guerre hybride n'est pas un phénomène nouveau et que les conflits en Suisse du 19^{ème} siècle sont à classer comme des guerres hybrides.

Vu qu'une définition exacte du terme 'guerre hybride' n'existe pas, l'auteur évoque les différentes définitions pour après en faire une synthèse et avoir une définition claire pour la suite du travail. Avec cette définition, il est possible de définir les aspects de la guerre hybride qui sont à rechercher dans les conflits en Suisse : forces conventionnelles, forces non-conventionnelles, guerre d'information et acteurs non-étatiques.

Puis le déroulement des trois conflits en Suisse est décrit : la chute de la Confédération des XIII cantons 1798, la guerre du Sonderbund 1847 et l'affaire de Neuchâtel 1856/57.

Dans la partie principale, les aspects de la guerre hybride dans les trois conflits sont démontrés. Ils sont donc à classer comme des guerres hybrides et en conclusion, ils peuvent être utilisés pour l'instruction de la guerre hybride dans l'Armée suisse.

Summary

This essay attempts to show that hybrid war is not a new phenomenon and that the conflicts in Switzerland in the 19th century should be classified as hybrid wars.

For lack of a common definition, the author reviews the definitions of different theorists to make a fusion of them. With this definition, it becomes possible to outline the aspects of hybrid war to be searched for in the conflicts in Switzerland: conventional forces, non-conventional forces, information warfare and non-state actors.

Next, the course of action of three Swiss conflicts is shown: the fall of the Confederation of XIII cantons 1798, the Sonderbund War 1847 and the Neuchâtel Crisis of 1856 and 1857.

In the main part of this essay, the aspects of hybrid war in these three conflicts are shown. The result shows that we can find these aspects in all three conflicts. Therefore, these conflicts can be classified as hybrid wars. As a conclusion, these conflicts should be used in the teaching of hybrid war in the Swiss Army.

1. Introduction

« L'étude des principes de la stratégie ne saurait porter de bons fruits, si l'on se bornait à loger ces principes dans sa mémoire, sans chercher à s'initier dans toutes leurs combinaisons, et sans exercer fréquemment son jugement en les appliquant soi-même sur la carte, soit à des hypothèses de guerre fictives, soit aux opérations les plus brillantes des grands capitaines. C'est à l'aide de tels exercices que l'on parvient à acquérir un coup d'œil stratégique prompt et sûr, qualité la plus précieuse pour un général, et sans laquelle il ne saurait jamais mettre en pratique les plus belles théories du monde. »¹

Déjà au 19^{ème} siècle, le général Jomini évoquait l'importance de l'entraînement – soit avec des cas hypothétiques soit, peut-être encore plus efficace, avec des cas tirés de l'histoire. Seul l'entraînement permet au chef d'être capable d'appliquer la théorie. On a donc étudié aux écoles militaires les différentes campagnes du passé pour en tirer des conclusions et pour les appliquer dans le futur.

Depuis quelques années, le terme de guerre hybride ou – encore plus vaste – de la menace hybride – est à la mode.² Elle est vendue comme une vraie nouveauté qui va bouleverser tout engagement des armées. En Suisse, tous les exercices, à tous les échelons devraient être mis en place avec un scénario dit 'hybride'. Mais, ce concept de la guerre hybride est-il vraiment nouveau ?

Je pense que non. Dans tous les conflits – de l'antiquité jusqu'à aujourd'hui – on peut trouver les éléments de la guerre hybride. Ces éléments, qui doivent encore être défini clairement dans ce mémoire, peuvent être plus ou moins prononcés ou même manquer.

Le but de ce mémoire est donc de montrer que les conflits en Suisse entre 1798 et 1857 étaient des conflits du type 'hybride', ceci pour que ces conflits puissent être étudiés et utilisés dans la formation des cadres ou comme inspiration pour mettre en scène des exercices.

L'état de la question

Le terme de guerre hybride semble donc être une tendance. Presque tous les conflits actuels sont comme des guerres hybrides et toutes les armées se préparent pour la lutte contre ce type de menace :

¹ JOMINI de, Antoine-Henri : *Appendice au Précis de l'art de guerre ou nouveau tableau analytique*, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1849, 32 p., p. 19.

² Selon le Général de Brigade Daniel Lätsch, commandant de l'école d'état-major général de l'Armée suisse, le terme „guerre hybride“ était le premier fois utilisé par Frank G. Hoffman, auteur américain des œuvres militaires et homme de science politique, en 2005. ; ZOSS, Ueli: « Das Réduit hat in der modernen Kriegsführung ausgedient », *Zürichsee-Zeitung* du 02.04.2015, p. 2.

« Pour l'heure, la mode est donc à la 'guerre hybride', ainsi que certains croient pouvoir qualifier les conflits qui se développent un peu partout dans le monde, de l'Ukraine à la Syrie, et du Sri Lanka au Mexique. »³

Mais est-ce que ce concept est vraiment nouveau ? Déjà en 2005, Mattis et Hoffman ont écrit :

« Les conflits récents montrent que c'est absolument nécessaire de se rendre compte que l'ennemi est un être humain avec la capacité d'agir de manière créative. En effet, il influence aussi le processus compétitif que nous connaissons sur le terme de 'guerre' ; il ne doit donc pas jouer avec nos règles. Il y en a des changements révolutionnaires et évolutionnaires dans la manière de mener des guerres : des forces sociales, politiques et technologiques peuvent influencer le caractère d'un conflit. Mais ils ne changent pas – ils ne peuvent pas changer – la nature fondamentale de la guerre. »⁴

Cela signifie que la nature fondamentale de la guerre reste inchangée, même s'il y a une évolution ou même une révolution dans la forme des conflits.

« De plus, il semble que des vieux outils ont été réinventés. On les utilise d'une manière innovante pour mettre une nouvelle sorte de pression sur un opposant pour qu'on puisse atteindre plus vite et plus rapidement des objectifs politiques parfois inavouables. »⁵

On pourrait donc en tirer la conclusion que la guerre hybride n'a rien de nouveau, mais il est possible qu'elle s'accroît depuis le début du 21^{ème} siècle. Si ce n'est pas nouveau, on devrait trouver des traces des éléments de la guerre hybride dans les conflits du passé.

Murray et Mansoor ont étudié cette question dans leur livre : « Hybrid Warfare – Fighting Complex Opponents from the Ancient World to the Present »⁶. Ils ont traité différents exemples, par commencer avec la défaite de Varus en Germanie durant la fameuse bataille du *Teutoburger Wald* en l'an 9, en passant par la révolution en Amérique (1775 – 1783), la campagne de Napoléon en Espagne (1807 – 1814), la guerre Franco-Prussienne (1870/71) et la seconde guerre sino-japonaise (1937 – 1945) et pour finir avec la guerre du Vietnam (1965

³ HENNINGER, Laurent: « La 'Guerre hybride' : Escroquerie intellectuelle ou réinvention de la roue ? », *Revue Défense Nationale*, numéro 788, mars 2016, p. 51 – 56, p. 51.

⁴ « Recent conflicts highlight the need to always remember that the enemy is a human being with the capacity to reason creatively. In effect, he has a vote in the competitive process we know as war, and does not have to play by our rules. Certainly there are both revolutionary and evolutionary changes in the conduct of war. Social, political, and technological forces can impact the character of conflict. But they do not—they cannot—alter its fundamental nature. », MATTIS, James N. (Général), HOFFMAN, Frank (Lieutenant-colonel) : « Future Warfare: The Rise of Hybrid Wars », *Proceedings Magazine*, Vol 132/11/1,233, ; Pour tout le travail, les citations qui ne sont pas écrit en français dans l'original sont traduit par l'auteur et mis dans la note infrapaginales dans la version originale.

⁵ « Moreover, it looks as if old tools have been reinvented and used in innovative ways to bring to bear a new kind of pressure on an opponent, in order to achieve faster, quicker and sometimes dirtier political goals. », LASCONJARIAS, Guillaume, LARSEN Jeffrey A. (dir.): *NATO's Response to Hybrid Threats*, NATO Defence College 'NDC Forum Paper Series', Forum Paper 24, Rome, DeBooks Italia, 2015, 372 p., p. 1.

⁶ MURRAY, Williamson et MANSOOR, Peter R. (dir.) : *Hybrid Warfare – Fighting Complex Opponents from the Ancient World to the Present*, New York, Cambridge University Press, 2012, 319 p.

– 1973).⁷ Ils ont montré que dans tous ces conflits il y en a eu des éléments de la guerre hybride.

Par contre, il n'existe pas de travaux qui se concentrent sur la Suisse et son histoire et qui prennent en compte ces éléments-là. Les conflits en Suisse sont bien étudiés et sont aussi appliqués dans la formation des cadres de l'Armée suisse.⁸ Les livres de l'Académie Militaire suisse, 'L'histoire militaires dans le terrain'⁹, survolent l'histoire militaire suisse du début jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Ils donnent de bons exemples pour l'engagement des forces sur le champ de bataille, mais ils restent normalement au niveau tactique et traitent peu des niveaux plus élevés. La guerre hybride, dans sa complexité et sa grande diversité, ne s'applique qu'au niveau tactique. On doit en plus prendre en compte d'autres éléments qui peuvent relever du niveau opératif ou stratégique.

La problématique

A mon avis, on peut trouver les aspects de la guerre hybride – ou des conflits hybrides respectivement de la menace hybride – dans tous les conflits qui ont eu lieu.¹⁰ Jusqu'à maintenant, il n'existe pas encore de définition commune pour le terme de 'guerre hybride'.¹¹ Ce travail va donc trouver une définition utilisable de ce terme et proposer une fusion des termes 'guerre hybride', 'menace hybride' et 'conflit hybride'¹² pour simplifier la suite du travail. Puis pour trouver les différents aspects de ce type de conflictualité, il est nécessaire de faire une définition non seulement de la guerre hybride, mais aussi de ses différentes formes. Vu que c'est une menace nouvelle – ou nouvellement retrouvé – on utilise encore trop peu les conflits du passé pour l'instruction dans l'Armée suisse. Ce travail veut donc montrer que

⁷ Voilà la liste complète des conflits traités selon le table de matières du livre « Hybrid Warfare » : Germania, AD 9-16, Ireland, 1594 – 1603, American Revolution, 1775 – 1783, Peninsular War, 1807 – 1814, American Civil War, 1861 – 1865, Franco-Prussian War, 1870 – 1871, Boer War, 1899 – 1902, Second Sino-Japanese War, 1937 – 1945, Vietnam War, 1965 – 1973, MURRAY, *op. cit.*, p. vii.

⁸ Par exemple, le combat au Grauholz du 1798 est utilisé pour la formation des aspirants officiers dans le stage de formation des officiers centrale à l'école de commandement à Berne. Selon les régions où on est stationné, il y a d'autres batailles qui sont utilisé pour faire des exercices.

⁹ Ces cahiers traitent des différents conflits en Suisse. Ils mettent à disposition du matériel, des cartes et des documents supplémentaires pour qu'on puisse réaliser des études historiques en terrain ou des staff rides. Dans ce travail, nous avons utilisé deux de ces cahiers : FUHRER, Hans Rudolf (Dr.) (dir.) : *Widerstand gegen die Helvetik 1798*, Militärgeschichte zum Anfassen, Au, Militärische Führungsschule, 1998, 95 p.; et: FUHRER, Hans Rudolf (Dr.) (dir.) : *La guerre du Sonderbund 1847*, Guerre civile, guerre de religion ou exécution fédérale ?, L'histoire militaire dans le terrain, Au, Ecole militaire supérieur, 1997, 76 p.

¹⁰ Il est à présumer qu'aussi les conflits dans le futur vont être des conflits hybrides, ce qui est montré par les discussions vivantes qui sont menés concernant ce sujet.

¹¹ WOLFRAM, Matthias : « Hybrid Warfare – Konfliktform mit Zukunft ? », *Strategie und Technik*, numéro 53, avril 2010, p. 52.

¹² Jusqu'à ce que la définition utilisable soit trouvé, nous allons utiliser le terme 'guerre hybride' qui vas inclure le conflit hybride et la menace hybride.

l'étude de l'histoire peut apporter des éléments de réponse pour mieux comprendre les conflits actuels et pour se préparer au mieux en vue des menaces à venir. Avec l'étude de trois cas de l'histoire de la Suisse – la chute de la Confédération des XIII cantons en 1798, la guerre du Sonderbund en 1847 et l'affaire de Neuchâtel en 1856/57 – il s'agit de montrer que l'on peut faire des parallèles et en tirer des conséquences pour l'instruction.

La question de savoir si les conflits à l'avenir vont se dérouler de manière hybride dépasse le cadre de ce travail, mais si les conflits du passé se déroulaient déjà ainsi, la valeur de l'histoire militaire et de l'étude des conflits passés en serait considérablement augmentée. Avec ce travail, nous essayerons de remettre l'histoire militaire à la place qu'elle mérite, afin qu'on utilise à nouveau cet outil précieux pour l'instruction.

Le plan

Après cette introduction, nous allons éclaircir dans une première partie du travail le terme 'guerre hybride', 'menace hybride' et 'conflit hybride' et essayer de faire une fusion entre ces différents termes pour simplifier la suite du travail. En même temps, il s'agit de montrer l'évolution de la discussion autour de ce concept et de montrer les différentes approches possibles. Finalement, il faudra définir les aspects caractéristiques d'une guerre hybride et montrer les variations de ces éléments. Ces aspects seront ensuite appliqués aux trois conflits précédemment définis, afin de démontrer qu'il s'agit de guerres hybrides.

Après cette définition de la guerre hybride, je vais dans une deuxième partie expliquer le choix des trois conflits à revoir, puis je vais, pour tous les trois conflits, faire une description du déroulement des conflits : la situation et les événements avant le conflit, le conflit accentué ou la guerre (les agressions) et les résultats du conflit ou la situation après la phase chaude.

Dans une troisième partie, nous allons utiliser les aspects de la guerre hybride définie dans la première partie pour les rechercher dans les conflits respectifs. Si nous pouvons trouver ces aspects dans les conflits définis, ça va être la preuve qu'ils sont des guerres hybrides et que l'idée décrite dans la problématique n'est pas fautive.

Dans la conclusion, il s'agira de tirer les conséquences pour la future étude de ces conflits, afin qu'ils puissent être utilisés dans la formation et pour le développement d'une future doctrine d'engagement

2. Le concept de la guerre hybride

Histoire et évolution du terme

La crise en Ukraine qui a culminé avec l'adjonction de la Crimée à la Russie en 2014 a mis la guerre hybride dans la conscience d'un large public. « La crise en Ukraine a mis les 'guerres hybrides' à la mode [...] ». ¹³ On trouve partout des discussions qui utilisent le terme 'guerre hybride', la presse parle des 'conflits hybrides' et il semble que le 'menace hybride' augmente de jour en jour. Mais jusqu'à maintenant, il n'existe pas de définition commune :

« Jusqu'à aujourd'hui, le terme n'est pas défini clairement, ni aux États-Unis, ni dans le monde international. [Dans différentes questions], les définitions diffèrent pas mal. . Même entre les porte-paroles du débat existent toujours des différentes interprétations et des différentes descriptions de la guerre hybride. » ¹⁴

D'abord, on doit trouver une définition qui est utile pour la suite du travail.

La première fois que le terme 'guerre hybride' était utilisé pour un travail scientifique date de 1998. C'est Robert G. Walker qui l'a utilisé dans sa thèse de master sur le corps expéditionnaire des Marines. Ce dernier est qualifié de « force hybride pour les guerres hybrides » ¹⁵ Il a été ensuite repris par Frank G. Hoffman, qui a commencé à l'utiliser en 2005 pour plusieurs articles. ¹⁶ Depuis la deuxième guerre au Liban en 2006, le terme a été repris par la presse internationale et il s'est établi dans le vocabulaire de la publique depuis le conflit en Crimée en 2014. ¹⁷

Définition et éclairage du terme hybride

On trouve donc les trois termes déjà cité plus haut : 'guerre hybride', 'menace hybride' ou 'conflit hybride', ¹⁸ mais c'est assez difficile de faire vraiment une distinction claire. On

¹³ « Die Ukraine-Krise hat nicht nur 'hybride Kriege' zu einem Modebegriff gemacht, [...] », MAJOR, Claudia, MÖLLING, Christian: « Abschreckung plus – Hybride Bedrohungen erfordern eine hybride Sicherheitspolitik », *Internationale Politik*, IP – Die Zeitschrift, IP3, Mai/Juni 2015, p 1.

¹⁴ « Bis heute ist der Begriff weder in den USA noch international eindeutig definiert und abgestimmt. [In verschiedenen Fragen] unterscheiden sich die verschiedenen Definitionen erheblich. Selbst unter den Wortführern der Debatte existieren noch immer verschiedene Interpretationen und Beschreibungen von hybrider Kriegführung. », WOLFRAM, *op. cit.*, p. 52.

¹⁵ « a hybrid force for Hybrid Wars », WALKER, Robert G.: « Spec Fi : The U.S. Marine Corps and Special Operations », Monterrey, Naval Post Graduate School, 1998; citation selon: HOFFMAN, Frank (Lieutenant-colonel): *Conflict in the 21st century : The rise of hybrid wars*, Arlington, Potomac Institute for Policy Studies, 2007, 72 p., p. 9.

¹⁶ Par exemple: 2005: MATTIS, HOFFMAN, *op. cit.*; 2007: HOFFMAN, *The rise of hybrid wars; op. cit.*; 2009: HOFFMAN, Frank G. (Lieutenant-colonel): « Hybrid Warfare and Challenges », *JFQ*, vol 52, 1er quart 2009, x. p., p. 34 – 39.;

¹⁷ HOFFMAN, *Hybrid Warfare and Challenges, op. cit.*, p. 37.

¹⁸ Dans le monde anglo-saxon, on trouve le terme 'hybrid warfare' ou 'hybrid war', dans les pays alémanique, on trouve 'Hybrider Krieg', 'Hybride Bedrohung' ou – plus rare – 'Hybrider Konflikt'.

pourrait partir du principe que la menace hybride donne un cadre stratégique et que « l'application avec des moyens militaires (Hybrid Warfare) [dans le sens du 'guerre hybride'] est donc seulement une partie de cette menace hybride. »¹⁹. Ça me paraît trop restreint pour ce travail, parce qu'on doit se poser la question – aujourd'hui plus que dans le passé – quand une guerre commence.²⁰ Un des aspects principaux de la guerre hybride réside dans la difficulté à définir quand la guerre commence. Il n'est plus comme à l'époque où les guerres étaient annoncées par des hérauts : « Les lignes de la manière de mener une guerre dans le 21^{ème} siècle commence à être de plus en plus brouillées. »²¹ C'est donc peu importe si on parle de la guerre hybride ou du menace hybride, car ces deux termes ne se distinguent pas grandement dans la pratique : une menace hybride se développe vers un conflit hybride qui va cumuler dans une guerre hybride, qui est la forme la plus visible de ces trois. Pour ce travail, nous allons donc utiliser le terme 'guerre hybride', qui inclut toutes les trois étapes décrit.

Définition des aspects de la guerre hybride

Il n'y en a pas une définition commune de la guerre hybride, comme déjà montré plus haut. Même le Département américain de la Défense a déclaré de ne pas envisager de publier une doctrine qui définit la guerre hybride, car cette catégorie était trop diverse.²² Si on prend l'approche stratégique (si disons l'approche plus haute), on pourrait dire que la guerre hybride est plus large que des actions purement militaires, des actions qui sont menées en même temps sur un champ d'action qui est en principe global et qui rassemble des différents groupes d'acteurs.²³ Cette définition n'est pas assez restreinte pour qu'on puisse l'utiliser pour ce travail. Pour être clair, cela veut dire que la guerre hybride se distingue par la simultanéité

« de la guerre conventionnelle et non-conventionnelle, par la criminalité organisé, la propagande, la désinformation, des actions dans l'cyberespace, de l'instrumentalisation du potentiel des minorités jusqu'à des actes de terrorisme. »²⁴

¹⁹ « Die militärische Durchführungsform (Hybrid Warfare) ist daher nur als Teilmenge im hybriden Bedrohungsspektrum zu betrachten. », DENG, Anton et SCHURIAN, Michael (dir.): *Vernetzte Unsicherheit – Hybride Bedrohungen im 21. Jahrhundert*, Wien, Schriftenreihe der Landesverteidigungsakademie, 2015, 371 p., p. 34.

²⁰ Par exemple, il y en a de plus en plus des pays qui augmentent leur capacité dans le domaine 'cyber' et qui installent au sein de leurs armées des unités qui sont dédié à cette forme de combat d'un sens large.

²¹ « The lines of warfare in the twenty-first century are becoming increasingly blurred. », MURRAY, MANSOOR, *op. cit.* p. 1.

²² HENNINGER, *op. cit.*, p. 51.

²³ WOLFRAM, *op. cit.*, p. 53.

²⁴ « [Hybride Kriege zeichnen sich durch die Gleichzeitigkeit] von der konventionellen und unkonventionellen Kriegsführung über organisierte Kriminalität, Propaganda, Desinformation, Aktionen im Cyberraum,

C'est important à retenir qu'il y a dans la guerre hybride en même temps des éléments conventionnels et non-conventionnels. Souvent, on parle de la guerre hybride et on ne mentionne que des aspects non-conventionnels – des milices, des actes de terrorisme, des guérillas, normalement toutes faiblement armées quantitativement et qualitativement – et on ne parle pas des éléments conventionnels – une force armée régulière équipée avec des armes de haute technologie ou des vestiges d'une armée régulière.²⁵ Mais c'est faux. L'hybridité est créée par la fusion des éléments conventionnels et non-conventionnels. En plus, on trouve de la criminalité organisée (qui peut être pour ou contre un ou plusieurs acteurs) C'est Hoffman qui donne une définition assez complète :

« La menace hybride inclue la totalité des manières de mener la guerre, inclus des capacités conventionnelles, des tactiques et des formations irrégulières, des actes de terrorisme, y compris de la violence aveugle, de la coercition et du désordre criminel. »²⁶

Pour compléter cette définition, nous devons ajouter la définition de Lasconjarias :

« [...] le mot clé, c'est l'hybridité : la vraie combinaison des différents moyens de conflit, réguliers et non-conventionnels, la domination physique et psychologique du champ de bataille avec le contrôle de l'information et des médias, l'utilisation des toutes les moyens possibles pour réduire sa propre fragilité. »²⁷

C'est important à retenir qu'il y a – à côté des forces régulières et irrégulières et à côté des criminels – des autres acteurs. Pour avoir une image complète de la guerre hybride, il faut y ajouter encore les acteurs non-étatiques qui ne sont pas forcément violents dans leur manière d'agir : par exemple les médias, les entreprises internationales et les organisations multinationales.

Pour arrondir cette définition, on peut ajouter que

« conduire une guerre de manière hybride ('hybrid warfare'), c'est s'appuyer sur la combinaison de trois leviers principaux afin d'atteindre ses objectifs :

- Le premier est la disponibilité d'une force militaire, conventionnelle et évidemment inférieure à celle de l'opposant.
- Le deuxième, c'est l'emploi d'un large spectre d'actions dans les domaines de la lutte révolutionnaire, de la subversion politique, du sabotage économique et du terrorisme.

Instrumentalisierung des Protestpotenzials von gesellschaftlichen Minderheiten bis hin zu Terroranschlägen [aus]. », FREUDENBERG, Dirk (Dr.): « Soziale Medien und hybride Bedrohungen unter besonderer Berücksichtigung der strategischen Führungsebene », *Notfallvorsorge*, Die Zeitung für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe, 2/2016, p. 10 – 14, p. 11.

²⁵ HENNINGER; *op. cit.* p. 51.

²⁶ « Hybrid Threats incorporate a full range of modes of warfare, including conventional capabilities, irregular tactics and formations, terrorist acts that include indiscriminate violence and coercion, and criminal disorder. », HOFFMAN, *Hybrid Warfare and Challenges*, *op. cit.*, p. 36.

²⁷ « [...] the key word is indeed 'hybrid': the true combination and blending of various means of conflict, both regular and unconventional, dominating the physical and psychological battlefield with information and media control, using every possible means to reduce one's exposure. », LASCONJARIAS, *op. cit.*, p. 3.

- Enfin, le troisième est relatif à la mise en œuvre des moyens de communication de masse et des réseaux sociaux afin d'avoir la plus grande audience publique possible et ainsi soutenir sa propre cause et discréditer celle de son opposant, érodant ainsi sa base de soutien, qu'elle soit internationale ou locale. »²⁸

Les guerres en Géorgie en 2008 et le conflit en Ukraine en 2014 montrent que « l'approche hybride n'est plus uniquement l'apanage des acteurs non-étatiques les plus faibles. »²⁹ La guerre hybride peut en effet très bien être utilisée par une armée conventionnelle supérieure à son adversaire. N'importe quelle armée conventionnelle peut être capable de mener la guerre hybride pour atteindre ses objectifs, dans le contexte d'une plus grande stratégie politique.

Il s'agit donc des acteurs étatiques (forces armées, service de renseignement, police, etc.) et non-étatiques (groupes violents, armés, criminels, terroristes ; entreprises militaires ou de sécurité, organisations multinationales, entreprises internationales, médias, etc.) qui peuvent agir ouvertement ou en secret, de manière régulière ou irrégulière et avec des moyens conventionnels ou non-conventionnels.³⁰

Les guerres hybrides se distinguent donc par des forces régulières ou conventionnelles et des forces irrégulières ou non-conventionnelles, qui s'engagent dans un large spectre d'actions, englobé par des actions de la guerre de l'information (propagande ou désinformation), de la criminalité organisée ou spontanée et des acteurs étatiques et non-étatiques.

Les aspects de la guerre hybride à rechercher

Pour conclure ce chapitre, il s'agit maintenant de nommer les aspects de la guerre hybride qui sont à rechercher dans les conflits en Suisse du 19^{ème} siècle.

Il est à constater que la guerre hybride est beaucoup plus complexe qu'une guerre telle qu'elle était planifiée pendant la Guerre Froide, ce qui explique la difficulté qui existe à trouver une définition claire, mais qui ne soit pas trop restreinte.

Selon les définitions élaborées plus haut, une guerre hybride doit montrer – de manière plus ou moins accentuée – toutes ou une bonne partie des aspects suivants :

- Forces conventionnelles (qui peuvent agir de manière régulière ou non-régulière) : par exemple une armée nationale;

²⁸ SCHALLOCK, Arne (Capitaine de corvette) et POURNY, Frank (Capitaine de frégate) : « La pensée stratégique face aux enjeux hybrides », *Tribune DEFNAT*, no 684, p 1 – 5, p. 1.

²⁹ SCHALLOCK, POURNY, *op. cit.*, p. 4.

³⁰ Acteurs et manières d'agir dans un environnement de conflit hybride selon le service de renseignement de l'Armée suisse ; conclusion de l'image 10, KRAUER, David et NOLI-KILCHENMANN, Anita : « Die Militärdoktrin 17 (MD 17) », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, Nr 2/2016; Annexe au ASMZ (Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift) 12 / 16 et RMS (Revue Militaire Suisse) 6 / 16, 87 p., p. 5 – 23., p. 14.

- Forces non-conventionnelles (qui agissent à découvert ou sous couverture) : par exemple une milice;
- Guerre d'information, propagande et/ou désinformation;
- Acteurs non-étatiques (violent et non-violent) : par exemple des criminels ou des organisations multinationales ou non-gouvernementales.

C'est évident que ces quatre aspects ne se montrent pas pendant toutes les phases d'un conflit avec la même amplitude. Certaines des forces non-conventionnelles sont par exemple plus importantes pendant une première phase du conflit et puis – avec l'entrée des forces conventionnelles – elles perdent de l'influence.

Ces aspects vont être utiles pour que nous puissions classer les conflits examinés de la Suisse en 19^{ème} siècle. Ces conflits vont être décrits dans le prochain chapitre pour donner une base pour la suite de travail.

3. Trois conflits en Suisse de 1798 à 1857

Le choix des conflits traités

Dans ce chapitre, nous allons découvrir les trois conflits choisis pour ce travail : la chute de la Confédération des XIII cantons en 1798, la guerre du Sonderbund en 1847 et l'affaire de Neuchâtel en 1856/57.

Il y a plusieurs raisons pour le choix de ces trois conflits. Ceux-ci sont importants pour la construction de la Suisse comme nous la connaissons aujourd'hui : l'invasion française de 1798 a provoqué la chute de la Confédération des XIII cantons et a mené à une crise politique qui a duré cinquante ans.³¹ Cette crise finissait par le deuxième conflit traité dans ce travail, la guerre du Sonderbund en 1847 qui menait à la nouvelle Constitution suisse de 1848 et donc à la fondation de la Suisse moderne. Le dernier conflit traité, l'affaire de Neuchâtel, était la première grande épreuve de la jeune Suisse. Ces trois conflits ont un lien assez proche avec la Suisse d'aujourd'hui car ils sont la base sur laquelle la Suisse moderne est bâtie.

En plus, la chute de la Confédération des XIII cantons et la guerre du Sonderbund sont les derniers conflits en Suisse où nous trouvons des combats et des armées étrangères qui manœuvrent sur le territoire de la Suisse.

Nous aurions aussi pu traiter des conflits plus modernes comme la guerre franco-prussienne ou la Première ou la Deuxième Guerre mondiale. Mais ces conflits sont beaucoup plus larges (et beaucoup plus connus) que les conflits choisis. Il n'aurait donc pas été possible de nous concentrer sur la Suisse et de retrouver des conclusions pour l'utilisation de l'histoire militaire suisse dans l'instruction.

3.1. La chute de la Confédération des XIII cantons

Prélude : La situation avant les débuts du conflit

Le 'paix perpétuelle' qui a commencé avec la signature du traité de paix de Fribourg en 1516 et le traité de Lucerne en 1521 a fondé l'alliance entre la France et la Suisse qui a existé jusqu'à 1798.³² Pendant la guerre de Trente Ans, la Confédération des XIII cantons est restée neutre. Elle était reconnue officiellement avec les traités de Westphalie en 1648 et essaye de rester neutre ou à l'écart pendant les conflits qui suivent :

« A peine touchée par les guerres européennes du XVIIIe s[^e], proclamant sa neutralité ou, plus généralement, se tenant à l'écart, elle n'était plus partie prenante aux traités internationaux. L'échec de toutes les réformes visant à rationaliser et centraliser

³¹ FAHRNI, Dieter: Schweizer Geschichte, *Ein historischer Abriss von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zürich, Pro Helvetia, 1994, 145 p., p. 65.

³² DHS, Paix perpétuelle (1515), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8898.php> du 26.12.2016.

l'administration (Absolutisme) faisait qu'elle conservait ses caractéristiques médiévales: poids des pouvoirs locaux et corporatifs, autonomie politique importante et charge fiscale modeste pour les sujets, d'ailleurs autorisés à posséder des armes. »³³

Cette ancienne Confédération était donc un étrange assemblage d'États : treize cantons souverains³⁴ avec – une fois par an – la Diète fédérale comme instance de délibération et de décision commune, mais les accords bilatéraux n'étaient pas exclus.³⁵ De leur côté, les cantons administraient en commun des bailliages et des territoires sujets. En plus, ils existaient des principautés et des villes faisant office de pays alliées :

« L'ancienne Confédération comprenait les formes d'états les plus diverses ; à côté des primitives démocraties à 'landsgemeinden', Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, Glaris et Appenzell, et des démocraties à 'referendum' qu'étaient les Grisons et le Valais, elle groupait des cantons où régnait une aristocratie et un chef-lieu, Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure et Schaffhouse, les villes républiques de Genève et Saint-Gall, les états ecclésiastiques des abbés de Saint-Gall et d'Engelberg, enfin la principauté de Neuchâtel, dont le roi de Prusse était souverain. Ces différents états n'avaient pas tous le même rang [...]. »³⁶

Au 18^{ème} siècle, il existe en Suisse deux types de régimes politiques dans les cantons-ville : le régime patricien ou le régime à tendance constitutionnel³⁷, mais la plupart de la population était exclue du pouvoir. Mêmes les cantons avec une certaine démocratie en Suisse centrales exerçaient le pouvoir en tant que souverains sur les différents bailliages.

Ces conditions politiques ont empêchés de vrais renouvellements de constitutions ou des systèmes politiques. Le combat entre le patriciat (la partie conservatrice) et ceux qui défendaient les idées des lumières augmenta de plus en plus pendant la 18^{ème} siècle.

Ce n'est donc pas étonnant que les idées de la révolution française ont trouvé un terrain idéal en Suisse, mais il est bien clair que c'était plutôt le cas dans les territoires sujets que chez les souverains.

L'influence de la Révolution française

La classe supérieure privilégiée et l'église étaient contre la révolution. Les émigrés français qui commencent à arriver en Suisse après les événements de l'an 1789 renforcent ces idées conservatrices. Par contre, à cause de l'affinité étroite entre la Suisse et la France dans

³³ DHS, Confédération, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26413.php> du 26.12.2016.

³⁴ Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell.

³⁵ GREGORI, Marco, MARCACCI, Marco et PHILIPONA, Charles: *La double naissance de la Suisse moderne, De la République helvétique à l'État fédéral*, Genève, Editions Suzanne Hurter, 1998, 176 p., p. 26.

³⁶ DIESBACH De, Max (Colonel): *La Campagne du Sonderbund et l'affaire de Neuchâtel*: dans Histoire militaire de la suisse, 10E cahier, Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1917, 108 p., p. 6.

³⁷ Patriciens: Berne et Lucerne, constitutionnelle: Genève, Bâle et Zurich.

différents domaines (économie, militaire, politique et autres), les idées révolutionnaires s'étendent assez vite. Une petite élite de la classe supérieure salue les idées de la révolution de manière très enthousiaste.³⁸

Dans ce climat tendu et avec l'agitation du Club helvétique de Paris³⁹ – fondé à Paris en 1790 par des réfugiés fribourgeois – les révoltes et les insurrections ne tardent pas à s'étendre.⁴⁰

Avec le coup d'État du 18 fructidor de l'an V (le 4 septembre 1797), les directeurs Barhélemy et Carnot – les deux royalistes opposés à une invasion de la Suisse – sont destitués. La politique étrangère de la France est de plus en plus guidée par Reubell et Napoléon Bonaparte qui sont les deux pour une opération sans égards contre la Confédération suisse.⁴¹ Le 11 septembre, le patriote vaudois, Frédéric-César de La Harpe demande au Directoire de faire tomber les gouvernements suisses et de créer une république de Vaud. La situation stratégique de la Suisse change avec le traité de Campoformio, signé le 18 octobre entre Napoléon Bonaparte (représentant de la République française) et le comte Louis de Cobenzel, qui signe pour l'empereur François II du Saint-Empire.

« La paix de Campoformio – la défaite de l'Autriche – [...] a fait entrer définitivement la Suisse dans la sphère d'hégémonie de la France. [...] En quelques mois, le système politique [...] établi et consolidé au cours de plus de trois cents ans, s'écroule. Paralysés par les événements à l'intérieur, plus que jamais incapables de coordonner leur action, les cantons se désintègrent. L'annexion de la partie sud de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, en décembre 1797, s'effectue sans résistance de la part des Confédérés. Les villes, l'une après l'autre, changent de constitution, [...]. La Diète fédérale, réunie à fin décembre 1797, démontre une dernière fois l'impossibilité d'une action commune [...]. »⁴²

La Suisse est devenue plus importante comme jamais pour la France : Les cols des Alpes forment la liaison entre la France et la Lombardie. En plus, il y a en Suisse des trésors

³⁸ Par exemple, Peter Ochs à Bâle, Paul Usteri à Zurich ou Frédéric-César de La Harpe dans le Vaud, voir : BANDLE, Max (Dr.): *Auszug aus der Schweizer-Geschichte*, nach Karl Dändliker, Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1977, 295 p., p. 110.

³⁹ DHS, Club helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17214.php> du 26.12.2016.

⁴⁰ Quelques exemples : 1790, soulèvement du Bas-Valais contre le Haut-valais (qui reprend le pouvoir avec l'aide du canton de Berne) ; 1791, des agitations révolutionnaires dans l'évêché de Bâle (qui sont réprimés par des troupes autrichiennes) ; 1791, emphases révolutionnaires dans le Vaud, particulièrement dans la bourgeoisie dans les villes, intervention par des troupes Bernoises (le Vaud fait partie du canton de Berne) ; 1794/95, affaire de Stäfa : mouvement non-violent contre le gouvernement zurichois, mené par des patriotes de l'élite campagnarde. La réaction disproportionnée du gouvernement zurichois transforma l'affaire en un mouvement populaire qui est réprimés par des troupes zurichois ; 1795-97, troubles dans la région de St. Gall, la campagne reçoit l'autonomie communale et une représentation dans le gouvernement ; 1797, révolution en Valteline, à Chiavenna et à Bormio qui mènent à un rattachement du Valteline à la république Cisalpine en octobre. Pour toute cette énumération: BANDLE, *op. cit.*, p. 110.

⁴¹ *Ibid.*, p. 112.

⁴² ANDREY, Georges, FAVEZ, Jean-Claude et BADOUX, Eugène : *Nouvelle histoire de la Suisse et des suisses*, Lausanne, Payot, 1986, 1005 p., p. 486.

considérables à rechercher.⁴³ Finalement, la Suisse, avec sa tradition du service étranger et avec la réputation des régiments Suisses du service de la France, elle doit agir comme un réservoir de troupes pour les armées françaises.⁴⁴ L'invasion ou la libération – dépendant du point de vue – devait arriver un jour ou l'autre.

La révolution helvétique

Avec l'annexion de l'évêché de Bâle en décembre 1797, les troupes françaises se trouvent aux portes de la Confédération suisse. C'est donc dans cette région que la révolution helvétique commence.⁴⁵

« Le 13 [janvier 1798], les gens de la campagne, qui étaient en contact étroit avec les patriotes de la ville [de Bâle], exigèrent l'égalité des droits. Un arbre de la liberté fut planté à Liestal, les résidences baillivales [...] furent incendiées.»⁴⁶

Le 20 janvier, le canton de Bâle se transforme en démocratie sous la direction de Peter Ochs⁴⁷.

Peu après, le 24 janvier, la révolution éclate dans le Pays de Vaud.⁴⁸ Le Grand Conseil de Berne (dont le Pays de Vaud est le sujet) mobilise des troupes, mais les baillis bernois se retirent. Le 28 janvier, une division française de l'armée d'Italie envahit le Pays de Vaud, joyeusement salué par les patriotes vaudois.

En même temps, le Bas-Valais se détache du Haut-Valais comme à Fribourg, où les baillages francophones se détachèrent également du chef-lieu. Les conseils de Lucerne abdiquent volontairement le 31 janvier, et ceux de Zurich et Schaffhouse suivent le 5 et le 6 février. La principauté abbatiale de St. Gall se divise en deux républiques pendant le mois de février.

⁴³ Il est très difficile à estimer combien de l'argent était disponible en Suisse. Si on prend en compte les trésors des différents cantons et les contributions demandés, on peut arriver à la somme des 30 millions livres. Vokinger donne pour le canton de Berne la somme de 10.7 millions en argent puis 8 millions des titres de dettes étrangers; voir: VOKINGER, Konstantin: *Die Schweiz unter Fremdherrschaft, Ein Querschnitt in Aktenstücken durch die Jahre 1798-99*, Zürich, Schweizer-Spiegel-Verlag, 1944, 79 p., p. 18.

Chez Jomini, nous trouvons la somme de 15 millions livres pour toute la Suisse pour les frais de la guerre, en plus, Jomini ajoute 19 millions payés en lettre de changes ainsi qu'une valeur de 5 millions trouvée dans les arsenaux ; ça fait une somme de 39 millions livres. ; voir : JOMINI de, Antoine-Henri (Général) : *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, Tome Troisième, Campagnes de 1796, 1797, 1798 et 1799, Bruxelles, librairie militaire de J. – B. Petit, 1841, 409 p., p. 211.

⁴⁴ ITIN, Treumund E. (Major): « Die Schweiz von der Helvetik 1798 zum Bundesstaat 1848 », *Schweizer Soldat*, Nr 09/2005, p. 24.

⁴⁵ Pour tout ce passage, voir : DHS, Révolution helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17217.php> du 27.12.2016.

⁴⁶ *Id.*

⁴⁷ Peter Ochs était le chef de la partie français en Suisse. Il a élaboré une constitution qui va être appliqué plus tard pour la République Helvétique, voir : GREGORI, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁸ « Le 24 janvier 1798, on ne proclama pas officiellement la République lémanique, même si le nom figura un temps sur un étendard. [...]. La République helvétique incorpora le Pays de Vaud sous l'appellation canton du Léman, sans qu'il ait eu le temps de devenir un état indépendant. », DHS, République lémanique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F22729.php> du 27.12.2016.

Effrayés par les bouleversements politiques survenus à Bâle et en Suisse occidentale, les conseils de Berne, Soleure et Fribourg mirent en route une réforme de l'Etat.⁴⁹ Ces réformes vont arriver trop tard, et c'est sous la pression de la France que l'Ancien Régime va s'effondrer.

La campagne d'Helvétie ou l'invasion française

Le 11 février, le général Brune reçoit l'ordre d'avancer contre les patriciens de Berne, Soleure et Fribourg.⁵⁰ Il commence à renforcer ses armées, et c'est le 1^{er} mars que le général Schauenburg commence l'offensive contre Soleure, à partir du Jura. Un jour plus tard, après de combats autour de Lengnau, Grange et Ruhsel, c'est le canton de Soleure qui capitule.⁵¹

Le même jour, Brune pousse du Pays de Vaud en direction de Berne et ce même jour-là, il voit la chute de Fribourg.

Les troupes bernoises essayent de s'opposer à l'avancée française, mais ils subirent un revers au nord près de Fraubrunnen, le 5 mars. En même temps, la poussée française depuis le sud est arrêtée par les Bernois à Neuenegg, mais cette bataille n'a plus eu d'influence sur la suite de la guerre, parce qu'au Grauholz, à quelques kilomètres des portes de la ville de Berne, la dernière résistance bernoise sous la direction du général Karl Ludwig von Erlach et l'avoyer de Berne, Niklaus Friedrich von Steiger, tombe. C'est la défaite finale pour l'Ancien Régime et le 5 mars, le général Schauenburg reçoit la capitulation de Berne. Aux troupes françaises fortes de plus de 30'000 soldats, les Bernois ne purent opposer que 20'000, y compris plusieurs détachements du *landsturm* et des milices irrégulières.

« Le 5 mars 1798, dans la 607^{ème} année de l'existence, pour la première fois, les pas de marche d'une armée occupante se firent entendre dans les ruelles de la ville de Berne. »⁵²

Les combats ont fait 700 morts bernois, les pertes françaises ne sont pas connues.

En avril 1798, les cantons de Schwyz, Uri et Unterwald refusent la nouvelle constitution de la République helvétique qui a été proclamé le 12 avril.⁵³ Ils mettent à pied environ 10'000 hommes sous la direction d'Alois von Reding. Celui-ci prend un dispositif beaucoup trop grand et commence une poussée par le col du Brünig pour gagner l'Oberland bernois. Le général Schauenburg mène une contre-attaque par Zoug et Lucerne en direction de Schwytz.

⁴⁹ DHS, Révolution helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17217.php> du 27.12.2016.

⁵⁰ BUNDLE, *op. cit.*, p. 114.

⁵¹ Pour tout ce passage, voir : DHS, Invasion française, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8915.php> du 27.12.2016.

⁵² « Am 5. März 1798, im 607. Jahr seines Bestehens, dröhnte in den Gassen des stolzen Bern zum ersten Mal der Marschtritt fremder Besetzer. », MEYER, Helmut, FELDER, Pierre, STAEHELIN, Heinrich et alt.: *Die Schweiz und ihre Geschichte*, Zürich, Lehrmittelverlag des Kantons Zürich, 1998, 384 p., p. 239.

⁵³ Nous allons traiter les détails de la république Helvétique et son influence sur la suite des événements plus bas.

Après une bataille perdue à Schindellegi, les Schwytzois gagnent les batailles de Morgarten et près de Rothenthurm⁵⁴, mais la situation ne peut plus être renversée : par une décision de la *landsgemeinde* le 4 mai, la lutte est abandonnée.⁵⁵

Les derniers évènements de la campagne d'Helvétie, ce sont les combats en Haut-Valais pendant le mois de mai. Jomini nous donne un bon exemple de l'image de la lutte:

« Le fanatisme qui les animait, était si grand que les crétins eux-mêmes, ces êtres stupides et disgraciés, qui ne tiennent à l'espèce humaine que par les besoins physiques de la vie, semblèrent avoir recouvré toute leur intelligence. Il n'y eut pas un poste qui ne fût défendu avec intrépidité. »⁵⁶

Après ces combats, la République helvétique fut installée, mais n'était presque toute de suite mis en question.

La République helvétique et l'insurrection à Nidwald

En même temps que la campagne d'Helvétie menée par les militaires, il y a eu une campagne sur le plan politique pour reformer la Suisse. Le projet de Constitution helvétique élaboré par Peter Ochs était distribué partout en Suisse par des agents français. L'idée initiale de partager la Confédération en trois républiques (Rhodanie à l'ouest et au sud, Helvétie au nord et à l'est, Tellgovie au centre) était abandonnée assez vite et les cantons étaient favorables à l'idée de Peter Ochs.⁵⁷ La plupart des cantons étaient d'accord avec ce projet bâlois, et le 12 avril 1798, un État unitaire sur le modèle français, « la République helvétique une et indivisible »⁵⁸ était proclamée.

Cet État national unitaire, reposant sur les principes de l'égalité des droits, de la souveraineté populaire et de la séparation des pouvoirs était beaucoup trop centraliste pour les Suisses qui n'ont pas voulu abandonner leurs droits cantonaux, régionaux ou communaux.⁵⁹

⁵⁴ ERB, Walter (Major): « Schwyzer Sieg und trotzdem Niederlage, Mai 1798 – Die Gefechte bei Schindellegi, Rothenthurm und Morgarten », *Schweizer Soldat*, Nr 01/1999, p. 25 – 27.

⁵⁵ DHS, Invasion française, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8915.php> du 27.12.2016.

⁵⁶ JOMINI, guerres de la Révolution, *op. cit.*, p. 214.

⁵⁷ DHS, Révolution helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17217.php> du 27.12.2016.

⁵⁸ DIESBACH, *op. cit.*, p. 8.

⁵⁹ Les détails de la constitution de la République Helvétique peuvent se trouver ici:

« La loi fondamentale octroyée par la France et entrée en vigueur le 12 avril 1798 était une adaptation de la Constitution française de 1795 (qui avait institué le régime du Directoire). Elle transforma la Confédération issue de la révolution helvétique en un État national unitaire reposant sur les principes de l'égalité des droits, de la souveraineté populaire et de la séparation des pouvoirs. Selon les principes de la démocratie représentative, les citoyens actifs désignaient, lors d'assemblées primaires tenues annuellement dans les communes, les membres du corps électoral cantonal, auquel incombait la nomination d'autorités cantonales et centrales. Chaque canton envoyait quatre députés au Sénat, huit au Grand Conseil (les deux chambres du Parlement) et un juge au Tribunal suprême. Le Directoire exécutif, composé de cinq membres, disposait de larges compétences. Il était assisté de quatre, puis six ministres, responsables des divers domaines de l'administration centrale. Il contrôlait théoriquement tout le pays grâce aux préfets nationaux (Préfet), aux sous-préfets et aux agents nationaux (Agent national). Les cantons, privés d'organes législatifs et dirigés chacun par une Chambre administrative de cinq

« Pays occupé, la République helvétique dut assumer l'entretien de l'armée française en Helvétie et, comme les autres républiques sœurs, elle fut pillée sans merci. [...] La conclusion d'une alliance offensive et défensive avec la France, le 19 août, mit fin officiellement aux hostilités entre les deux pays; transformée en Etat satellite, privée de toute liberté en politique étrangère, la République helvétique dut renoncer à la neutralité. »⁶⁰

Ce n'est donc pas étonnant que la résistance contre la République helvétique commence presque tout de suite après sa déclaration. Nous avons déjà traité les combats des Schwytzois début mai 1798, mais la résistance dans la Suisse primitive recommençait après quelques mois plutôt calme.

Le 12 juillet 1798, les conseils helvétiques décident que chaque citoyen doit prêter le serment à la république prévu dans la Constitution.⁶¹ Cette décision provoque une insurrection à Schwyz et à Nidwald, parce que le serment ne contient aucune remarque concernant la religion. L'opposition catholique prend la parole et déclare que la religion est en danger. Sous la direction des prêtres et avec la coordination des émigrants contrerévolutionnaires, la landsgemeinde décide le 29 août de ne pas prêter serment (qui était, en plus, interdit par le pape).⁶² Le jour même, la milice et le *landsturm* fut mobilisé, en totale environs 1500 à 1600 hommes (et plusieurs femmes).

Le 31 août, après avoir donné un ultimatum qui resta sans réponse du directoire de la République helvétique, le général Schauenburg a donné l'ordre pour la reprise de Stans (chef-lieu d'Unterwald) et les opérations commençaient le 8 septembre avec une attaque concentrique d'environ 7000 hommes. Après des combats féroces, les troupes françaises écrasent la révolte le 9 septembre. Il y a des massacres dans le district de Stans et on parlera après du 'terreur du Nidwald'.⁶³ Après cette dernière révolte, la situation se calme Suisse pendant l'automne et l'hiver 1798/99.

Avec l'éclatement de la deuxième guerre de coalition en mars 1799, la Suisse dévient le théâtre des opérations d'une guerre européenne, mais cette campagne ne figure plus dans ce travail.

membres, n'étaient plus que des unités administratives et judiciaires (tribunaux cantonaux et de district). La Constitution helvétique élaborée par Pierre Ochs et modifiée par le Directoire français marqua la transformation de la Suisse en un Etat moderne ne devant sa légitimité qu'à la volonté des citoyens et poursuivant le bien commun. Le français, l'allemand et l'italien furent reconnus comme langues officielles. », DHS, République helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9797.php> du 27.12.2016.

⁶⁰ *Id.*

⁶¹ « De servir sa patrie et la cause de la liberté et de l'égalité, en bon et fidèle citoyen avec toute l'exactitude et le zèle dont il est capable, et avec une juste haine contre l'anarchie et la licence. », FUHRER, *Helvetik, op. cit.*, p. 77.

⁶² *Ibid.*, p. 36.

⁶³ *Ibid.*, p. 50.

Épilogue : La chute de la République helvétique, la Médiation

Après les deux batailles de Zurich en 1799, les armées étrangères quittent la Suisse pour se battre sur d'autres territoires.⁶⁴ En Suisse commence alors une période perturbée par des coups d'état et différents essais de reformer la constitution de la République helvétique jugée trop centraliste pour la tradition fédéraliste de la Suisse.

Le 19 février 1803, Bonaparte met une fin au conflit constitutionnel en dictant l'acte de Médiation.⁶⁵ La Médiation se caractérise par la dépendance à l'égard de la France et par un retour partiel à la situation d'avant la Révolution en créant un régime hybride entre confédération d'Etats et Etat fédéral.⁶⁶

La période de Médiation se termine le 29 décembre 1813 avec la suspension de l'acte de Médiation (sous la pression de l'invasion des alliées). S'en suit alors une restauration des constitutions des différents cantons, toujours sous l'influence des alliées.

Le 7 août 1815 fut juré à Zurich le Pacte fédéral, qui donnait une nouvelle constitution à la Suisse. Les points principaux qui étaient discutés lors de son élaboration menaient vers la guerre du Sonderbund en 1847.

3.2. La guerre du Sonderbund 1847

Prélude : Le Pacte fédéral et la Restauration 1815 – 1830

En 1815 débute la période de l'histoire européenne qui porte le nom de 'Restauration' et qui est caractérisée par la tentative de rétablir l'ordre politique d'avant la Révolution française.⁶⁷

Au fil du congrès de Vienne et avec le deuxième traité de Paris le 20 novembre 1815, les grandes puissances ont garanti la neutralité perpétuelle de la Suisse et l'inviolabilité de son territoire.⁶⁸ Après plus de quinze ans de perturbations, on pensait à un retour au calme, à l'équilibre et à la légitimité. Mais en Suisse, les luttes entre les forces conservatrices et les forces révolutionnaires ne cessent pas. Le Pacte fédéral a restauré le pouvoir conservateur dans les cantons, mais divers acquis de la République helvétique restaient : « les pays sujets disparurent, l'idée de la scolarité accessible à tous continua de gagner du terrain et l'exercice des droits politiques cessa d'être le privilège d'un groupe restreint de citoyens. »⁶⁹

Un des grands problèmes de ce pacte était le fait qu'il ne comprenait aucune réglementation

⁶⁴ Pour toute le passage : BUNDLE, *op. cit.*, p. 120.

⁶⁵ DHS, Médiation, acte de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9808.php> du 27.12.2016.

⁶⁶ DHS, Médiation, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9798.php> du 27.12.2016.

⁶⁷ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 4.

⁶⁸ DHS, Vienne, congrès de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8922.phpv> du 27.12.2016.

⁶⁹ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 4.

pour une éventuelle révision, un des raisons pour le conflit du Sonderbund.⁷⁰ Néanmoins, le Pacte fédéral était un pacte ultra-fédéraliste avec une souveraineté quasi absolue des cantons.

« Les années de paix qui s'étendent de 1815 à 1830 sont l'époque d'une activité intérieure qui crée une Suisse plus forte et plus prospère [...] Les cantons avancés cherchent à combler les lacunes de la Constitution fédérale en prenant l'initiative de « concordats » intercantonaux. »⁷¹

Finalement, les années de la Restauration se caractérisent par l'affaiblissement du pouvoir fédéral et par des systèmes politiques conservateurs dans quelques cantons et par la modernisation de l'économie. En plus, nous pouvons remarquer une opinion publique libérale qui va s'opposer aux anciennes élites.

La Régénération : Polarisation, Confessionnalisation, Radicalisation

Avec la Révolution de Juillet en France, les idées libérales gagnent du terrain aussi en Suisse, ce qui mène à des années difficiles et jusqu'à une guerre civile.⁷²

Après 1830, sous ce que les contemporains appelaient la 'régénération', la Suisse entre dans une suite ininterrompue de difficultés qui mettent en péril sa cohésion et sa stabilité.⁷³ Nous pouvons donc distinguer trois phases principales : la polarisation, la confessionnalisation et la radicalisation.

De 1830 à 1833, une dizaine de cantons révisent leur constitution dans le sens de la démocratie représentative et des libertés individuelles modernes, fortement demandé par les assemblées populaires.⁷⁴ La polarisation entre libéraux et conservateurs commence à augmenter, des affrontements parfois sanglants ont eu lieu à certains endroits. Pour protéger leurs constitutions cantonales et pour imposer une révision libérale du Pacte fédéral, sept cantons se regroupent le 17 mars 1832 au sein du Concordat des Sept.⁷⁵

Les conflits à Bâle et à Schwytz s'aggravent et on ne voit bientôt plus que la séparation des cantons comme seule solution à la confrontation. Du côté des cantons conservateurs, cinq cantons se joignent à la Ligue de Sarnen⁷⁶ et décident de ne pas tolérer la reconnaissance des nouveaux demi-cantons de Bâle-Campagne et de Schwytz-Extérieur. Après l'intervention des

⁷⁰ BUCHER, Erwin: *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Zürich, Verlag Berichthaus, 1966, 595 p., p. 14.

⁷¹ DIESBACH, *op. cit.*, p. 13.

⁷² Pour tout ce passage, voir : FUHRER, *Sonderbund*, *op. cit.*, p. 4 – 10.

⁷³ DU BOIS, Pierre: *La Guerre du Sonderbund, La Suisse de 1847*, Mayenne, éditions ALVIK, 2003, 207 p., p. 28.

⁷⁴ ANDREY, *op. cit.*, p. 501.

⁷⁵ Il s'agit du Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, St. Gall, Argovie et Thurgovie; FUHRER, *Sonderbund*, *op. cit.*, p. 5.

⁷⁶ Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, *Id.*

troupes fédérales, le canton de Schwytz se réunit et la Ligue de Sarnen se dissout. Le canton de Bâle reste séparé.

Entre 1834 et 1841, la confessionnalisation du conflit commence. Les cantons réformés (en majorité libéraux) se confrontent aux cantons catholiques (en majorité conservateurs). En 1834, les députés des cantons libéraux⁷⁷ prononcent les Articles de Baden pour avoir une plus grande indépendance du pape. Celui-ci condamne ces articles par l'encyclique du 17 mai 1835 et le nonce apostolique quitte Lucerne et se rend à Schwytz.

Le 13 janvier 1841, le Grand Conseil du canton d'Argovie décide la fermeture et la suppression de tous les couvents. Malgré le fait que cette mesure soit contraire à l'article 12 du Pacte fédéral, l'assemblée extraordinaire de la Diète se satisfait de la réouverture des quatre couvents de femmes, et même si les couvents d'hommes restent fermés. Par la suite, la résistance des catholiques augmente et plusieurs associations catholiques exploitant le thème de la religion en danger se constituent.

La troisième phase qui conduit vers la guerre civile, c'est la radicalisation. Après la suppression des couvents en Argovie, un mouvement populaire catholique-conservateur⁷⁸ se forme dans le canton de Lucerne en faveur d'une Constitution cantonale conservatrice : Lucerne regagne le camp conservateur et le nonce apostolique retourne à Lucerne en 1842.

Deux ans plus tard, le 24 octobre 1844, la proposition qui a été faite à sept jésuites de venir enseigner à l'École normale et à la section théologique du Gymnase de Lucerne est ressentie comme une provocation par les radicaux, mais nous ne devons pas attendre longtemps pour connaître leur réponse.

Les expéditions des corps-francs

L'affaire des jésuites à Lucerne envenime le climat. Le 8 décembre 1844, des radicaux lucernois se risquent à tenter un coup d'État. Ceux-ci, renforcés par des volontaires argoviens, soleurois, bernois et bâlois, attaquent la ville de Lucerne pour la libérer.⁷⁹ Ils subissent une

⁷⁷ Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, St. Gall et Argovie.

⁷⁸ Il s'agit de la 'Confrérie pour la conservation et l'animation de la foi' du Niklaus Wolf de Rippertschwand et Joseph Leu d'Ebersol. Ils exigeaient, non seulement que Lucerne quittât le Concordat des Sept, la suppression des articles de Baden et la garantie de l'éducation catholique pour la jeunesse, mais également la réintroduction des anciens poids et mesures. voir: FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 7.

⁷⁹ DU BOIS, *op. cit.*, p. 61.

défaite⁸⁰ et cette première expédition de corps-francs échoue lamentablement, mais la campagne de presse haineuse contre les conservateurs ne cesse pas, au contraire.⁸¹

Le terrain pour la seconde expédition de corps-francs est donc bien préparé. Le 30 mars 1845, le médecin lucernois Jakob Robert Steiger comme idéologue et le radical bernois Ulrich Ochsenbein comme chef militaire, conduisent plus de 3000 hommes vers Lucerne, qui a mobilisé son armée et qui ressemble à un camp retranché. Cette deuxième expédition des corps-francs parvient jusque dans les faubourgs, mais elle est repoussée et battus à plat de couture à Malters, une quinzaine des kilomètres devant les portes de Lucerne.⁸² Plus de 100 hommes des corps-francs sont tués et presque 2000 capturés, dont Steiger. Le *landsturm* lucernois se livre à une brutale chasse à l'homme. Les capturés sont – ironie de l'histoire – mis en prison dans l'église des Jésuites à Lucerne et libérés contre rançon. Steiger est condamné à mort, mais peut s'évader grâce à des complices. Le 20 juillet, son contre part conservateur, Joseph Leu, est assassiné par un ancien corps-francs. L'émotion et la radicalisation du conflit atteint un nouveau point culminant.

L'alliance du Sonderbund

Dans ce climat chauffé et plein de haine, les fossés entre les conservateurs-catholiques et les radicaux semblent infranchissables. C'est eux – ou nous, les rangs des catholiques se ferment. À la mi-septembre 1845, l'assemblée constituante des catholiques suisses d'inspiration conservatrice affirme sa ferme détermination à répondre aux forces de déstabilisation qui opèrent en Suisse.⁸³

Les préparations pour fonder une alliance qui ont commencé avec une première assemblée secrète à Bad Rothen près de Lucerne en 1843, trouvent leur fin avec la signature d'une 'alliance défensive'⁸⁴ le 11 décembre 1845, nommé peu après 'le Sonderbund'.⁸⁵ Sept cantons conservateurs – Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Valais et Fribourg – se regroupent en une alliance défense mutuelle

⁸⁰ Pour le déroulement du combat du 8 décembre 1844, voir: BAUMGARTNER, Gallus Jakob: *Die Schweiz in ihren Kämpfen und Umgestaltungen von 1830 bis 1850*, Dritter Band, Zürich, Verlag von Friedrich Schulthess, 1865, 575 p., p. 181.

⁸¹ Pour tout ce passage, voir: FUHRER, *Sonderbund*, *op. cit.*, p. 8.

⁸² Une description assez complète de cette deuxième expédition de corps-francs se trouve *op. cit.* chez HOLENSTEIN, Rolf: *Ochsenbein, Erfinder der modernen Schweiz*, Basel, Echtzeit Verlag, 2009, 652 p., p. 155 – 166.

⁸³ DU BOIS, *op. cit.*, p. 69.

⁸⁴ 'Schutzvereinigung'

⁸⁵ Le texte intégral se trouve dans: SIEGWART-MÜLLER, Constantin: *Der Sieg der Gewalt über das Recht in der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Band 3, Altdorf, Selbstverlag des Verfassers, 1866, 999 p., p. 103.

« pour protéger leurs droits souverains et territoriaux, s'engagent, au cas où l'un ou l'autre serait l'objet d'une agression, à repousser en commun cette agression par tous les moyens à leur disposition, en se conformant au Pacte fédéral de 1815, ainsi qu'aux anciens traités. »⁸⁶

Ce n'était pas l'idée de rompre avec le Pacte fédéral de 1815, au contraire. Mais ces sept cantons voulaient ne concéder aucune parcelle de leur souveraineté à un pouvoir central et s'opposer à toute perte d'influence au profit d'un Etat centralisé.⁸⁷

Le Conseil de guerre, formé d'un délégué par canton et présidé par le lucernois Constantin Siegwart-Müller s'est constitué et a pu lever 30'000 soldats (les contingents fédéraux des cantons du Sonderbund) et puis quelques 50'000 hommes du *landsturm* armés de manière rudimentaire et peu instruits.⁸⁸

Pour mobiliser la population, on a utilisé les arguments de la défense de la religion catholique et des anciennes libertés. Pour consolider sa position, le Sonderbund a pris contact avec Paris, Turin et Vienne.

C'est en juin 1846, après une indiscretion, que l'existence de l'alliance, jusque-là secrète, devient publique. Ceci provoquant une nouvelle campagne de presse. Lors de la session d'été 1847, la Diète débat de la légalité du Sonderbund. Le 20 juillet 1847, la dissolution est décidée par une majorité de 12 cantons et 2 demi-cantons. Les dernières tentatives de régler l'affaire pacifiquement échouent le 19 octobre, et Guillaume-Henri Dufour est nommé commandant en chef de l'armée fédérale le 21 octobre.⁸⁹

Le 24 octobre, la Diète mobilise 50'000 hommes, ce qui est considéré comme une déclaration de guerre de la part du Sonderbund. Après la lecture d'une dernière note de protestation, les délégués du Sonderbund quittent la Diète le 29 octobre ; la décision se fera par les armes.

La guerre du Sonderbund

Le 24 octobre, le général Dufour a reçu sa mission de la Diète :

« La diète décréta que le corps de troupes serait mis à disposition du Commandant en chef serait de la force de cinquante mille hommes et que l'Etat-major fédéral serait promptement complété.

Le Commandant en chef fut invité à en faire la répartition et à les employer au rétablissement de l'ordre partout où il serait troublé et au maintien de l'autorité de la Confédération et de son indépendance. »⁹⁰

⁸⁶ GREGORI, *op. cit.*, p. 126.

⁸⁷ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 8.

⁸⁸ *Ibid.* p. 9.

⁸⁹ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 9.

⁹⁰ DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): *Rapport général du Commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, Berne, Imprimerie Staempfli et Zurich, Fréd. Schulthess, 1848, 95 p., p. 2.

Il commence toute de suite à établir son plan d'opérations, en tenant compte de ses propres principes de stratégie qu'il a décrit dans son 'Cours de tactique' en 1840.⁹¹ Le plan était donc simple, mais très bien jugé et comprenait trois phases principales⁹² :

- Dans une première phase, il s'agissait d'occuper Fribourg, qui était isolé.
- Dans une deuxième phase, il prévoyait de marcher sur Lucerne qu'il considérait comme étant le point névralgique du Sonderbund.
- Si nécessaire, dans une troisième phase, on aurait dû poursuivre la campagne vers le Valais.

Le général du Sonderbund, Johann-Ulrich von Salis-Soglio⁹³ et le conseil de guerre du Sonderbund décident de poursuivre une défense stratégique.

Malgré ça, c'est le 3 novembre 1847 que le Sonderbund – contrairement à sa notation d'une alliance défensive – ouvre les hostilités au col du Gothard pour renverser les radicaux au Tessin et de favoriser le ravitaillement (vivres et armes acheminés par l'Italie du Nord autrichienne).⁹⁴

Le général Dufour ne changeait pas son plan et concentrait l'armée fédérale pour la pousser vers Fribourg.⁹⁵ Dans son ordre du jour du 5 novembre, il exhorte ses troupes à se battre courageusement, mais en faisant preuve d'égards envers les personnes sans défense.⁹⁶

Le 12 novembre, le cercle autour de Fribourg se referme et Dufour exige une reddition sans combat. Pendant que les conditions de l'armistice étaient négociées, un affrontement près de Bertigny (un faubourg de Fribourg) éclate le 13 novembre. Néanmoins, le gouvernement fribourgeois capitule un jour plus tard. Dans l'enceinte de la ville, différents groupes se livrent à des escarmouches, et le général Dufour charge le commandant de la 1^{ère} division de rétablir l'ordre public et le calme. Le gouvernement conservateur du canton de Fribourg démissionne et fait place à un gouvernement provisoire.

⁹¹ DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): *Cours de Tactique*, Paris, Librairie d'ab. Cherbuliez et cie, 1840, 470 p.

⁹² LANGENDORF, Jean-Jaques : *Guillaume-Henri Dufour, General – Kartograph – Humanist*, Zürich, Schweizer Verlagshaus, 1987, 159 p., p. 33.

⁹³ Cet officier des Grisons, protestante mais conservateur, a participé à la campagne des Alliées contre Napoléon 1813/14. Il faisait après une carrière au service de la Hollande où il est nommé major-général en 1839. De retour en Suisse, il est nommé chef de l'état-major général, une poste qu'il a tenu jusqu'en août 1847. Il a pris à contrecœur le commandement de l'armée du Sonderbund en octobre 1847. Après la défaite, il a vécu à Bergame, au Tyrol du Sud et à Munich. Bien qu'une accusation de haute trahison ait été lancée contre lui, on ne lui fit pas de procès, afin de favoriser la réconciliation nationale. A partir de 1855, il s'est retiré à Coire. ; DHS, Salis, Johann Ulrich von (Soglio), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24231.php> du 28.12.2016.

⁹⁴ Pour description du déroulement des combats en Tessin, voir: BUCHER, *op. cit.*, p. 296 – 309.

⁹⁵ Pour tout le passage voir: FUHRER, *Sonderbund*, p. 12.

⁹⁶ DUFOUR, *Rapport*, p. 5 – 6.

Pendant que l'armée fédérale était en train d'occuper Fribourg, c'est le Sonderbund qui mène une attaque le 12 novembre vers le nord, dans le Freiamt. Cette opération était arrêtée le même jour, après des combats à Lunnern et à cause d'une mauvaise coordination.⁹⁷

Après l'occupation de Fribourg, Dufour déclenche l'attaque concentrique contre Lucerne, menée par cinq colonnes divisionnaire. Pendant que les troupes fédérales se déplacent dans leurs bases d'attaque, c'est le canton de Zoug qui capitule, le 21 novembre. Le même jour, les divisions de Dufour ont atteint leurs bases d'attaques et reçoivent l'ordre de pousser sur Lucerne le lendemain. C'est donc la division bernoise sous le commandement du col Ochsenbein – le commandant en chef de la deuxième expédition des corps-francs 1845 – qui pousse à travers la vallée de l'Entlebuch. Après des combats le 22 et le 23 novembre à Schüpfheim, la division bernoise avance jusqu'à Kriens, quatre kilomètres devant les portes de Lucerne, où elle arrive le 24.⁹⁸

Au nord-est de Lucerne, les combats commencent le 23 novembre, après que les troupes fédérales aient franchi la Reuss en construisant un pont de pontons à Sins. Après des duels d'artillerie féroces, les positions fortifiées du Sonderbund aux alentours de Gisikon et Meierskappel sont attaqués, et, après des attaques et des contre-attaques, les troupes de Sonderbund se replient sur Lucerne.⁹⁹ La ville de Lucerne était sans défense.

« Le Gouvernement et l'Autorité militaire de Lucerne avaient quitté la ville pendant la nuit [du 23 au 24 novembre] ; leurs troupes étaient licenciées et se retiraient ; le *landsturm* se dispersait ; des parlementaires vinrent, au nom de la Municipalité de Lucerne, recommander la ville à un traitement fédéral qui protégeât les personnes, la propriété et l'ordre public. »¹⁰⁰

Dufour demande une prompte et complète soumission comme seul moyen de mettre un terme aux hostilités. Elle avait lieu : les drapeaux fédéraux sont arborés sur les tours de la ville. Le 24 novembre à midi, les troupes fédérale entrent la ville de Lucerne, suivi par leur commandant en chef à une heure de l'après-midi ; la capitale du Sonderbund est tombée.¹⁰¹ Entre le 25 et le 28 novembre, Unterwald, Schwytz et Uri capitulent et, le 29 novembre, le Valais se soumet ; tous sans combattre : c'est le fin du Sonderbund.

⁹⁷ BUCHER, *op. cit.*, p. 246 – 255.

⁹⁸ À Kriens, haut-lieu de la défaite des corps-francs, Ochsenbein parvint à maintenir la discipline de ses hommes. La troupe se contenta d'une marche funèbre et tira trois salves d'honneur en mémoire des victimes. Sur ordre du Dufour, la division bernoise n'entra néanmoins pas en ville de Lucerne, FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 26.

⁹⁹ Pendant le combat de Gisikon, le général von Salis, commandant en chef des troupes de Sonderbund, fut blessé par un projectile de boîte à mitraille ; il tomba, se releva à nouveau [...], mais dut finalement être évacué, inconscient, vers le nid de blessés, FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 26.

¹⁰⁰ DUFOUR, *Rapport, op. cit.*, p. 43.

¹⁰¹ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 33.

Epilogue : Risque d'intervention, conséquences, la Constitution fédérale

Pendant tout le conflit du Sonderbund, les puissances européennes suivaient avec attention les événements en Suisse. À la fin du mois de novembre 1847, elles proposent d'offrir leur médiation, évidemment beaucoup plus tard. Pendant les combats de novembre, le Sonderbund a demandé un appui militaire de l'Autriche, mais la vitesse du déroulement des événements ont empêché toute aide. Finalement, les puissances continentales allaient bientôt se retrouver avec des troubles intérieurs lors des révolutions de l'an 1848 ; tout danger d'intervention était donc éliminé.¹⁰²

À la suite de la guerre, les radicaux ont pris le pouvoir à Fribourg, Lucerne et en Valais. À Neuchâtel, les 'patriotes' gagnent le pouvoir, mais la position du roi de Prusse reste inchangé. Dans les autres cantons de Suisse centrale, les catholiques conservateurs restent prédominants, mais les constitutions sont adaptées.¹⁰³

La guerre du Sonderbund a rendu possible de réviser le Pacte fédéral et d'établir la Constitution fédérale de 1848. Les auteurs de cette Constitution ont eu la sagesse de respecter l'honneur de la minorité vaincue et de tenir compte de ses intérêts,¹⁰⁴ en tenant compte de l'esprit du général Dufour, qui avait écrit dans son ordre du jour du 5 novembre 1847 :

« Soldats confédérés !

[...]

C'est pour faire exécuter les décrets de l'autorité suprême de la Suisse que vous êtes appelés à sortir de vos cantonnements. [...] Le pays réclame aussi votre intervention et le secours de vos bras pour le tirer d'un état d'incertitude et d'angoisses qui ne saurait se prolonger sans causer une ruine générale. [...]

Soldats ! Il faut sortir de cette lutte, non-seulement victorieux, mais encore sans reproches ; il faut qu'on puisse dire de vous : ils ont vaillamment combattu quand il le fallait, mais ils se sont montrés partout humains et généreux. »¹⁰⁵

Pendant toute la campagne, le général Dufour avait eu à l'esprit le futur de la Suisse ; il a donc toujours essayé de mener la guerre le plus humainement possible et de faire revenir les enfants égarés au sein de la famille. Et il a réussi, comme les chiffres le montrent : 60 morts et 386 blessés du côté de l'armée fédérale, 26 morts et 140 blessés dans l'armée du Sonderbund.¹⁰⁶

¹⁰² FUHRER, *Sonderbund*, op. cit., p. 35.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 34.

¹⁰⁴ Un seul article confessionnel, interdisant l'ordre des jésuites, fit exception à cette règle., *Id.*

¹⁰⁵ DUFOUR, *Rapport*, op. cit., p. 5.

¹⁰⁶ *Ibid.*, op. cit., p. 75 – 79. Un œuvre anonyme du 1848 nous donne une bonne image des causes de mort et de blessures. Il liste les noms, les compagnies et les blessures des soldats vaudois qui étaient engagé dans la campagne du Sonderbund ; voir : ANONYME: *Diète, Jésuites et Sonderbund, Récit des événements qui ont amené à l'expulsion des jésuites & à la chute du Sonderbund en Novembre 1847, avec deux cartes des environs de Fribourg et de Lucerne*, Ouvrage dédié aux troupes fédérales, Lausanne, Imprimerie Pache-Simmen, 1848, 260 p., p. 249 – 253.

Le 12 septembre 1848, il était donc possible pour la Diète de ratifier la nouvelle Constitution, la Suisse se transformait alors d'une Confédération d'États à un État fédératif.

3.3. L'affaire de Neuchâtel 1856/57

Prélude : la portée du congrès de Vienne

À la mort de Marie de Nemours en 1707, la principauté de Neuchâtel est attribuée à la maison royale de Prusse (Hohenzollern), mais elle garde néanmoins différents traités avec des cantons Suisses.¹⁰⁷

En 1814, après un court intermède d'un règne français, les partisans d'un rapprochement avec la Suisse obtiennent de la Diète fédérale l'acceptation de Neuchâtel comme canton. Les autorités neuchâteloises attendent du congrès de Vienne qu'il ratifie cette entrée dans la Confédération, mais ceci n'est pas le cas. Ils créent une situation ambiguë : les Hohenzollern sont restaurés à la tête de la principauté, mais son statut de canton souverain est confirmé. Ce dualisme ne se faisait pas sentir toute de suite : le gouvernement administrait paternellement et avec conscience les affaires du pays. Les habitants étaient attachés à leur prince par les liens de la tradition.¹⁰⁸ Néanmoins, les idées se modifient et un soulèvement d'un fort parti des mécontents était réprimé en 1831 par le gouverneur, avec l'accord de la Diète fédérale. Dès 1832, les autorités conservatrices de la principauté sont de plus en plus méfiantes envers la Suisse et ils demandent sans succès au roi la dissolution du lien confédéral. La visite du roi Friedrich Wilhelm IV en 1842 montre qu'au moins une partie de la population soutient fortement son règne.

Pendant la guerre du Sonderbund, Neuchâtel reste neutre ; son gouvernement conservateur est renversé en 1848 et le parti républicain prend le pouvoir, mais le statut de Neuchâtel reste inchangé. Le roi ne peut pas intervenir à cause de la révolution en Prusse, mais il ne renonce pas à ses droits. Les puissances européennes confirment ceux-ci par le protocole de Londres de 1852.¹⁰⁹

¹⁰⁷ Pour tout ce passage, voir: DHS, Neuchâtel (canton), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7397.php> du 29.12.2016.

¹⁰⁸ DIESBACH, *op. cit.*, p. 71.

¹⁰⁹ Le texte intégral du protocole de Londres se trouve ici : Documents Diplomatiques Suisses, Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman, au Conseil fédéral, Paris, 29.05.1852, <http://db.dodis.ch/document/41140> du 29.12.2016.

L'insurrection royaliste

Pendant le mois d'août 1856, le roi de Prusse a fait venir à Berlin le chef du parti royaliste neuchâtelois, le comte Frédéric de Pourtalès, pour l'encourager de donner une impulsion pour « saisir le tribunal de l'Europe du litige toujours en souffrance de Neuchâtel. »¹¹⁰

C'est donc dans la nuit du 2 au 3 septembre, qu'un groupes d'hommes, commandé par le comte Frédéric de Pourtalès, colonel de l'armée fédérale, s'est emparé du château et de la ville Neuchâtel. Ils arrêtent les membres du gouvernement et proclament le rétablissement de l'ancien ordre des choses :¹¹¹

« Avec Dieu, pour le Roi et la patrie !

Neuchâtelois !

L'heure de la délivrance a enfin sonné. Que le cri de VIVE LE ROI ! soit votre mot de ralliement.

Aux armes les fidèles !

Je déclare le territoire de la Principauté en état de siège [sic !].

Chaque commune pourvoira à l'établissement immédiat d'un Comité qui exercera l'autorité au nom du Roi, et informera le Château de Neuchâtel de son entrée en fonctions.

Le commandant en chef :

Comte FRÉDÉRIC DE POURTALES, colonel.

La Sagne, le 2 septembre 1856. »¹¹²

Malgré ces mots pathétiques, l'insurrection ne dure pas : Le lendemain, des milices républicaines, formées spontanément, contre-attaquent. Après un court combat, le château est repris : les royalistes comptent 8 hommes tués et 26 blessés ; 480 hommes sont faits prisonniers.¹¹³ Le soulèvement est donc rapidement réprimé, avant même que les troupes fédérales aient eu le temps de mettre le pied sur le territoire neuchâtelois ; le Conseil fédéral décide que les prisonniers doivent être jugés par des juges fédéraux.¹¹⁴

La première période du conflit : les préparations militaires

Les Conseillers fédéraux Fornerod et Frey-Hérosé, en tant que commissaires, ainsi que Duplan, comme juge d'instruction, sont dépêchés à Neuchâtel. En appelant au traité de Vienne et au protocole de Londres, Friedrich Wilhelm IV exige la libération immédiate des

¹¹⁰ MAUERHOFER, Marguerite : « L'affaire de Neuchâtel de 1856 d'après des documents français inédits », *Musée neuchâtelois*, 1950, p. 90.

¹¹¹ DIESBACH, *op. cit.*, p. 71.

¹¹² FFS, VIII. année, volume II. No 48, samedi, 6 septembre 1856, p 393.

¹¹³ BECK, Roland: *Roulez tambours, Politisch-militärische Aspekte des Neuenburger Konflikts zwischen Preussen und der Schweiz 1856/57*, Frauenfeld, Huber & Co., 1982, 167 p., p. 8.

¹¹⁴ BANDLE, *op. cit.*, p. 155.

prisonniers.¹¹⁵ Le Conseil fédéral n'accepte d'accorder celle-ci que si Friedrich Willhelm IV renonce à ses droits, ce qu'il refuse.

Les tentatives de médiation menées par la France et la Grande-Bretagne échouent,¹¹⁶ la Prusse rompt ses relations diplomatiques avec la Suisse le 13 décembre 1856 et décrète la mobilisation de son armée pour le 1er janvier 1857.

Le Conseil fédéral réagit aux menaces de guerre prussiennes par l'envoi de deux divisions, qui seront par la suite renforcées. Le 27 décembre, Guillaume-Henri Dufour est élu général et le colonel Frey-Herosé devient son chef d'état-major, comme en 1847. Cette nomination provoque un grand enthousiasme dans l'armée et dans toute la Suisse.

Le général von den Groeben, qui a reçu l'ordre pour planifier la campagne contre la Suisse déjà le 18 novembre, élabore le plan suivant :

- prise de base d'attaque entre Constance et Bâle avec deux colonnes ;
- encerclement de Bâle et de Schaffhouse et, si les prisonniers neuchâtelois ne sont pas libérés,
- attaque directe et poussée vers Berne et Neuchâtel.¹¹⁷

En Suisse, on pensait que les Prussiens n'avaient pas l'idée de franchir le Rhin, mais de prendre Schaffhouse comme gage pour avoir une position forte pour les négociations.¹¹⁸ Le général Dufour décide donc du plan suivant : offensive du côté de Schaffhouse, défense vigoureuse à Bâle.¹¹⁹

Son idée opérative était la suivante¹²⁰ :

- prise d'un dispositif de défense dans les positions favorable le long de la rivière Wutach et de la rivière Aach avec environs 50'000 hommes;
- un pilier défensif à l'ouest, à Bâle, avec environs 30'000 hommes ;
- un pilier défensif à l'est, dans la région de Coire et St. Luziensteig (environs 10'000 hommes) ;
- une réserve mobile dans la région de Zurich, environs 14'000 hommes.

Avec cette poussée prévue, le général Dufour aurait pénétré le territoire du Grand-Duché de Bade, mais c'était accordé par le Conseil fédéral; une défense sur le territoire Suisse le long

¹¹⁵ Pour tout ce passage, voir : DHS, Neuchâtel, affaire de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8923.php> du 29.12.2016.

¹¹⁶ Le 10 novembre, le général Dufour, ancien instructeur de l'empereur Napoléon III, se rend à Paris pour négocier, mais il rentre à Berne sans avoir pu réussir.

¹¹⁷ BECK, *op. cit.*, p. 112 – 117.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 119.

¹¹⁹ WEISS, Otto: *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, General Dufour als Heerführer, Ein Beitrag zur Schweizer Geschichte des 19. Jahrhunderts*, Bern, A. Francke, 1939, 240 p., p. 159.

¹²⁰ BECK, *op. cit.*, p. 121

du Rhin n'était pas pris en compte (une variante taxée de honte pour la Suisse).¹²¹ On commençait toute de suite à fortifier Bâle et au lac de Constance, on formait une marine suisse.¹²²

Pendant quelques jours à la fin de l'année 1856 et au début de 1857, la situation était très critique. En Suisse, toute la patrie faisait preuve d'une exaltation patriotique :

« Dans ces circonstances, l'opinion publique se souleva dans la Suisse entière. Il y eut un véritable enthousiasme qui fit taire les dissensions politiques ; les traces du Sonderbund étaient effacées. La presse, les sociétés rivalisaient d'ardeur, les anciens militaires offrirent leurs services, des corps-francs se formèrent, les dons affluèrent. Les poètes firent vibrer des chants patriotiques, parmi lesquels celui d'Amiel est resté populaire :

Roulez tambours, pour couvrir la frontière,
Aux bords du Rhin, guidez-nous au combat. »¹²³

Tout compte fait, nous pouvons dire que toute la Suisse s'est préparée à aller jusqu'au bout.

La deuxième période du conflit : les négociations diplomatiques

Pendant que les armées se préparent, les corps diplomatique de toute l'Europe travaillent derrière les portes fermées. À la demande de Napoléon III, la Prusse a repoussé la date de sa mobilisation au 15 janvier 1857. Les pourparlers étaient reprises et, toujours avec les bons offices de Napoléon III¹²⁴, le 13 janvier, le Conseil fédéral stoppe la procédure contre les insurgés¹²⁵ et le 17 janvier, les prévenus royalistes sont libérés et expulsés de la Suisse jusqu'à la solution définitive de l'affaire.¹²⁶

Le 5 mars, une conférence qui réunit les plénipotentiaires de France, d'Autriche, d'Angleterre et de Russie se rassemble à Paris.

¹²¹ BECK, *op. cit.*, p. 121.

¹²² Pour la fortification de Bâle, il n'y avait pas assez de volontaires pour les travaux. Les entreprises de chemin de fer ont donc dû mettre à disposition leurs ouvriers terrassiers, les plus parts entre eux étaient des anciens soldats français avec une certaine expérience dans le travail de génie. En même temps, le conseil fédéral a décidé d'armer quelques bateaux à vapeur sur le lac de Constance. On formait une escadre avec un capitaine du Schaffhouse comme commandant, un vaudois qui servait dans la marine royale britannique et un zurichois, connue par ses capacités spéciales. BECK, *op. cit.*, p. 47 et DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): « Rapport sur l'armement et la campagne 1857 », *Revue Militaire Suisse*, vol. 2, 1857, cahier 11, p. 219 – 222 ; cahier 12, p. 233 – 240 ; cahier 13, p. 277 – 281 ; p. 235.

¹²³ DIESBACH, *op. cit.*, p. 75.

¹²⁴ Documents Diplomatiques Suisses, L'Envoyé extraordinaire de Suisse à Paris, J. C. Kern, au Conseil fédéral, Paris, 03.01.1857, <http://db.dodis.ch/document/41261> du 02.01.2017.

¹²⁵ FFS, IX. année, volume I. No 3, samedi, 17 janvier 1857, p 35.

¹²⁶ Le 3 janvier, ils étaient au nombre 66 dont 14 en fuite, 38 en liberté sous caution et 14 en prison. DIESBACH, *op. cit.*, p.75.

Après des échanges de dépêches sans nombre, le ‘traité concernant le règlement de l’affaire de Neuchâtel’¹²⁷ était signé par les plénipotentiaires et, début juin, ratifié par les chambres fédérales. Il aboutit aux points suivants :

- la renonciation du roi de Prusse à ses droits souverains sur la principauté de Neuchâtel et sur le comté du Valangin ;
- la reconnaissance de Neuchâtel comme canton souverain faisant partie de la Confédération suisse ;
- la mise à la charge de la Confédération des frais contractés en Suisse à l’occasion des événements en septembre ;
- une amnistie pleine et entière pour tous les délits en rapport avec les derniers troubles ;
- certaines garanties pour le maintien des biens d’église et des fondations pieuses ou d’utilité de Neuchâtel.¹²⁸

Le 19 juin, le roi de Prusse publie officiellement le traité et il délie ses anciens sujets de Neuchâtel de leur serment de fidélité.¹²⁹

La jeune Confédération Suisse a pu régler l’affaire de Neuchâtel avec un grand succès ce qui a renforcé la cohésion en Suisse et ce qui a consolidé sa position internationale.¹³⁰ Pour conclure l’affaire de Neuchâtel, nous pouvons laisser le mot au président de la Confédération :

« Les événements qui viennent de se dérouler sous nos yeux nous ont amenés à une conviction bien réjouissante, et de nature à fortifier encore davantage la foi en notre avenir ; ils nous ont donné la certitude que lorsque la patrie fera un appel à ses enfants, cet appel trouvera un écho dans toutes les vallées et sur tous les monts ; que tous les Suisses, animés d’une généreuse émulation, ne reculeront devant aucun sacrifice pour transmettre, pur et sans tache, aux générations futures l’asile de notre liberté de de notre nationalité. »¹³¹

¹²⁷ Recueil systématique du droit fédéral, 0.193.11, Traité concernant le règlement de l’affaire de Neuchâtel, <https://www.admin.ch/opc/ft/classified-compilation/18570002/185706160000/0.193.11.pdf> du 02.01.2017.

¹²⁸ DIESBACH, *op. cit.*, p. 75.

¹²⁹ La dernière réminiscence à l’affaire de Neuchâtel s’est déroulée en 1912, pendant la visite de l’empereur Wilhelm II en Suisse. Quand il est descendu du train lors de l’arrivée en Suisse, à Zurich, il portait l’uniforme du ‘Garde-Schützen-Bataillon’ (Bataillon de Chasseurs de la Garde). Ce bataillon était mis sur pied le 19 mai 1814 par l’ordre du roi de Prusse et il était formé en minimum par deux tiers de Neuchâtelois et un tiers des autres citoyens Suisses. Lors de l’insurrection en septembre 1856, il y en a eu plusieurs officiers de ce bataillon qui y participaient, par exemple le lieutenant Bernard de Géliou qui conduisait l’avant-garde. ZELLER, René: « Kaiserwetter, Staatsbesuch Kaiser Wilhelm II », *Neue Zürcher Zeitung* du 01.09.2012; <http://www.nzz.ch/schweiz/kaiserwetter-1.17552068> du 03.01.2017.; WITTKEN, von, Paul (Premier-lieutenant): *Geschichte des königlich preussischen Garde Schützen-Bataillons*, Berlin, Verlag der königlichen Geheimen Ober-Hofdruckerei (R. v. Decker), 1864, 40 p.; DHS, Géliou, Bernard de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D23711.php> du 04.01.2017.

¹³⁰ BONJOUR, Edgar: *Der Neuenburger Konflikt 1856/57, Untersuchung und Dokumente*, Basel und Stuttgart, Verlag von Helbling & Lichtenhahn, 1957, 238 p., p. 41.

¹³¹ FFS, IX. année, volume I. No 5, samedi, 31 janvier 1857, p 71.

4. Les éléments hybrides dans les conflits en Suisse

Après avoir vu les trois conflits le plus important en Suisse au 19^{ème} siècle, nous allons chercher les caractéristiques de la guerre hybride que nous avons définis dans le chapitre 2. En traitant les trois guerres décrites dans le chapitre 3 et en y cherchant les aspects de la guerre hybride, nous allons voir si ces conflits sont des guerres hybrides selon la définition que nous avons faite dans le chapitre 2.

4.1. Les éléments hybrides dans la chute de la Confédération des XIII cantons

Les forces conventionnelles

Comme nous avons vu plus haut, les deux forces principales qui étaient engagées dans la chute de la Confédération des XIII cantons étaient la France et la Confédération. Les deux ont engagé leurs forces conventionnelles respectives. La France a engagé des divisions de deux armées. Une partie de l'armée d'Italie sous le commandement du général Brune pour l'attaque du sud-ouest, par le Pays de Vaud et une partie de l'armée du Rhin sous le commandement du général Schauenburg pour l'attaque principale sur Soleure et Berne.¹³² Le 28 janvier 1798, le général Schauenburg reçoit du ministre de la guerre la mission pour former un corps d'armée :

« Ce corps composé de 21 bataillons [d'infanterie], de 7 escadrons [de cavalerie], d'une compagnie d'artillerie légère et dix pièces de campagne de tous calibres, est destiné à soutenir d'une manière efficace les mouvements du Corps d'armée, rassemblé dans le pays de Vaud, commandé par le générale Brune. »¹³³

Le général Brune, nommé commandant en chef de toute l'attaque vers Berne, commandait les troupes en Pays de Vaud. Il s'agissait d'une division, composée de 5 demi-brigades et deux régiments de dragons.¹³⁴ En total, il y avait peu plus de 30'000 soldats français prêt à attaquer la Suisse.¹³⁵

¹³² Fuhrer, *Helvetik*, *op. cit.*, p. 8.

¹³³ ENGELBERTS, Derck, STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, BERLINCOURT, Alain, et alt.: *L'invasion de 1798, Documents d'archives françaises concernant la liquidation de l'Ancien Régime en Suisse par la France*, Auvernier, Editions Le Roset, 1999, 307 p., p. 72.

¹³⁴ ENGELBERTS, *op. cit.*, p. 304.

¹³⁵ Selon le rapport qui était établi par le Ministre de la guerre français, le 30 septembre 1798, il y en a eu 18'954 hommes présents sous le commandement de général Schauenburg et 11'950 hommes dans la division de Brune. Voir : Rapport au Directoire exécutif fait par le Ministre de la guerre : Sur la situation des forces de la République et sur les mouvements et les divers changements qui ont eu lieu dans les armées depuis le 1 thermidor an 5 [19.07.1797] jusqu'au premier vendémiaire an 7 [22.09.1799]. Les extraits de ce document manuscrits de 78 pages qui concernent la Suisse se trouvent chez ENGELBERTS, *op. cit.*, p. 302 – 304.

Contre ces forces françaises, il y avait environ 20'000 soldats bernois, qui étaient mobilisés en février et qui ont pris des positions dans le canton de Berne.¹³⁶ Les troupes qui se trouvaient dans le Pays de Vaud ont été retirées sans avoir combattu après l'invasion des Français le 28 janvier 1798.¹³⁷ Les autres cantons de la Confédération (Zurich et les cantons de la Suisse primitive) mobilisent un peu moins de 5'000 hommes pour aider les cantons de Berne, Fribourg et Soleure.¹³⁸

En avril 1798, après que les cantons de Schwyz, Uri et Unterwald aient refusé la constitution de la République helvétique, ceux-ci mobilisent leurs troupes régulières, environ 10'000 hommes.

Comme conclusion, nous pouvons constater que les deux opposants ont mobilisé et engagé leurs troupes régulières. Nous pouvons donc trouver le premier aspect de la guerre hybride dans ce conflit.

Les forces non-conventionnelles

Au sein de l'armée française engagée en Suisse, il n'y a pas eu d'éléments non-conventionnels ou irréguliers. Par contre, on peut trouver ces éléments chez les sujets que les Français libéraient. Après la proclamation de la République lémanique, le 24 janvier 1798, un corps auxiliaire de 4'000 hommes est formé. Ces volontaires, venus de Lausanne et de Rolle, mais aussi d'Aigle, de Vevey ou d'Yverdon, étaient des patriotes prêts à se défendre contre Berne.¹³⁹

De côté de la Confédération, les forces non-conventionnelles sont beaucoup plus nombreuses. En même temps que le corps auxiliaire était formé dans le Pays de Vaud, une 'légion romande' s'est également constituée, formée de 600 Vaudois prêts à se battre aux côtes des Bernois.¹⁴⁰ Un autre exemple de troupes irrégulières se trouve dans la région d'Yverdon, pendant l'affaire de La Lance. Le 3 mars, une quinzaine d'hommes et deux canons (qui sont mis à disposition par Berne) débarquent à La Lance au bord du lac de Neuchâtel, puis ils marchent direction Vugelles, en disant qu'ils forment l'avant-garde des bernois.

¹³⁶ Les troupes bernoises étaient positionnées de la manière suivante: 1^{ère} division : ligne Môrat – Fribourg (5'000 hommes), 2^{ème} division : ligne Büren – Aarberg (9'500 hommes), 3^{ème} division : ligne Aarburg – Büren (3'100 hommes), 4^{ème} division région Unteraargau et Brugg (1'800 hommes) ; STEINER, Gustav: *Der Untergang der alten Eidgenossenschaft, dans Schweizer Kriegsgeschichte*, Heft 7, Bern, Oberkriegskommissariat (Druckschriftenverwaltung), 1925, 130 p., p. 117.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ BANDLE, *op. cit.*, p. 114.

¹³⁹ GREGORI, *op. cit.*, p. 41.

¹⁴⁰ *Ibid.*

« Les insurgés affrontèrent le soir [du 3 mars 1798] à Vugelles les quelque 150 soldats du commandant français d'Yverdon, secondés par une quarantaine de patriotes vaudois. Ils infligèrent une lourde défaite aux troupes franco-vaudoises qui retournèrent en débandade à Yverdon, laissant derrière elles plusieurs morts et prisonniers. »¹⁴¹

Cet évènement nous donne un bon exemple de la situation dans les territoires assujettis : d'un côté, il y avait des milices révolutionnaires qui fraternisaient avec les troupes française, d'autre part, il y avait des milices conservatrices qui défendaient l'Ancien Régime. Nous pouvons trouver cette situation dans tous les pays sujets de la Confédération.

Un autre élément des forces non-conventionnelles sont les corps de troupe qui n'acceptent pas la capitulation et qui combattaient sans ordres ou sans accord du gouvernement. Par exemple, il y en a plusieurs bataillons qui n'acceptent pas la capitulation de Berne et qui n'arrêtent pas de se battre. Nous pouvons compter la bataille de Neueneegg dans ce genre de combat. Là, les troupes de l'ancien régime bernois étaient victorieuse, mais ils cessèrent le combat après que les troupes françaises furent entrées dans la ville de Berne à la suite des victoires de Fraubrunnen¹⁴² et de Grauholz.

Le dernier élément des troupes non-conventionnelles que nous pouvons trouver dans le conflit de 1798, c'est le *landsturm*. Ce terme allemand, utilisé dans toute la Suisse, désigne une classe d'âge de l'armée. Jusqu'en 1848, le *landsturm* comprenait les hommes (et souvent aussi des femmes et des enfants) n'appartenant pas à l'armée. Ils n'étaient mobilisés qu'en cas d'invasion.¹⁴³ Pendant toute le conflit de 1798, et en particulier dans les insurrections en Suisse primitive en automne, le *landsturm* a été appelé sous les armes. Par exemple pendant les combats dans le canton de Nidwald :

« Le *landsturm* combattait main dans la main avec les troupes régulières. Même les femmes et les enfants ont pris les armes, en luttant avec leurs maris et leurs pères pour interdire aux envahisseurs la prise de leurs habitats. »¹⁴⁴

L'engagement du *landsturm* ainsi que la férocité des combats se comprennent au vu des pertes subies : sur un total de 428 morts, il y a 105 femmes et 27 enfants.¹⁴⁵ Vu que le

¹⁴¹ LAFONTANT, Chantal : *La résistance à la révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne, 1989, 183 p., p. 64.

¹⁴² Pendant les combats de Fraubrunnen et Grauholz, le *landsturm* était aussi engagé et on trouvait beaucoup des femmes et enfants tués sur le champ de bataille. ; TSCHUY, Theo: *Der Tag, an dem Bern fiel, Augenzeugenberichte und Hintergründe*, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1998, 276p., p. 166.

¹⁴³ DHS, *Landsturm*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24623.php> du 08.01.2017.

¹⁴⁴ « Hier kämpfte mit den regulären Truppen Schulter an Schulter der Landsturm. Auch Frauen und Kinder hatten zu den Waffen gegriffen, um mit ihren Männern und Vätern zusammen dem eindringenden Feinde den Einbruch in ihre Heimstätten zu verwehren. », NABHOLZ, Hans: *Die Schweiz unter Fremdherrschaft 1798 – 1813*, dans *Schweizer Kriegsgeschichte*, Heft 8, Bern, Oberkriegskommissariat (Druckschriftenverwaltung), 1921, 152 p., p. 35.

landsturm était normalement peu instruit et mal armé, nous pouvons le compter comme élément non-conventionnel.

Nous pouvons donc trouver le deuxième aspect de la guerre hybride des deux côtés dans le conflit du 1798.

La guerre d'information

Les idées de la Révolution française étaient bien connues en Suisse, vu l'affinité étroite entre la Suisse et la France. Une petite élite supérieure défendait ses idées qui existe à l'aide de différentes publications, relevant les anomalies de l'Ancien Régime et appelant à des réformes. Parmi eux, nous pouvons compter Peter Ochs de Bâle, qui agissait en écrivant pour une réforme de la Suisse. En plus, il est devenu l'instrument de l'intervention militaire en 1798 et il a rédigé le projet de la Constitution helvétique.¹⁴⁶ Le révolutionnaire vaudois Frédéric César de La Harpe est un autre exemple d'un homme d'élite qui écrivait pour la révolution. Il a demandé à Berne la liberté du Pays de Vaud en publiant son 'Essai sur la constitution du Pays de Vaud', en 1796 et 1797. Nous pouvons aussi citer sa pétition au Directoire du 9 décembre 1797 qui mit les habitants du Pays de Vaud sous la protection de la France le 28 décembre comme un élément de la guerre d'information, parce que ça provoquait la formation de comités de patriotes, qui menaient eux-mêmes d'autres campagnes d'information.¹⁴⁷

Le Club helvétique, fondé en 1790 à Paris par des migrants suisses, faisait de la propagande pour la cause de la révolution. Il a provoqué plusieurs révoltes entre 1790 et 1797. En plus, il y a eu une vaste propagande de deux parties en conflit. Le plus important moyen était les différentes gazettes et journaux qui se diffusaient partout. Dans ces gazettes, mais aussi dans des tracts et des pamphlets, nous pouvons trouver beaucoup de caricatures qui étaient utilisées pour diffamer les adversaires.

Nous pouvons classer dans le même genre les différentes chansons patriotiques ou politiques qui étaient composées sans nombre après la révolution. Par exemple le 'chant d'un Suisse sur la Révolution française' de Johan Caspar Lavater, écrit en 1791, qui fait preuve d'un

¹⁴⁵ HINTERMANN, Robert (Oberst) : *Der Kampf der Nidwaldner am 9. September 1798, Eine Studie über den Gebirgskrieg*, Frauenfeld, Verlag Huber & Co., n. d., 36 p., p. 35.

¹⁴⁶ GREGORI, *op. cit.*, p. 30.

¹⁴⁷ DHS, La Harpe, Frédéric-César de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15222.php> du 08.01.2017.

enthousiasme révolutionnaire. Un an plus tard, nous trouvons une parodie sur ce même chant.¹⁴⁸

Le voyage de Napoléon Bonaparte à travers la Suisse, du 21 au 24 novembre 1797 sur son chemin vers le congrès de Rastatt, est aussi à classer comme guerre d'information dans un sens du terme plus large.¹⁴⁹ Il a été salué avec grande enthousiasme à Genève, Lausanne et à Liestal – la population le saluait comme héros de la libération. Son apparition en Suisse a sûrement donné un signal assez fort pour son intérêt de la Suisse et pour encourager la partie révolutionnaire en Suisse.

Nous pouvons donc trouver le troisième aspect de la guerre hybride, la guerre d'information, dans toutes les phases de la chute de la Confédération des XIII cantons.

Les acteurs non-étatiques

La classification entre acteur étatique et acteur non-étatique est assez difficile à faire dans une guerre révolutionnaire. Est-ce qu'une milice, formée spontanément par un village ou une communauté de vallée, pour se défendre (ou pour se libérer), est un acteur étatique ou non-étatique ? En plus, la structure fédérale très complexe de la Confédération à XIII cantons rend ce jugement encore plus difficile. Nous pouvons classer ces milices comme acteur pseudo-étatique : sans autorisation légale d'un État, mais avec la légitimité de la population. Comme déjà expliqué précédemment, nous pouvons trouver cette sorte de milice pendant toute l'invasion de 1798.

On ne peut pas trouver de preuves concernant la criminalité organisée dans ce conflit. Il y a eu des actes criminels des deux côtés. L'armée française a essayé d'empêcher ces actes tout de suite, afin qu'elle ne perde pas sa légitimité d'armée de libération : par exemple, le général Schauenburg ordonne au général Brune de fusiller un soldat qui a assassiné un paysan.¹⁵⁰ Il existe aussi différentes preuves que des hussards français ont volé des chevaux,¹⁵¹ mais de classer ces événements comme de la criminalité organisée serait exagéré.

Un autre aspect des éléments non-étatiques sont les différents clubs qui se formaient. Nous avons déjà discuté l'exemple du Club helvétique, mais il y en a d'autres. La Société

¹⁴⁸ CHARBON, Rémy: « *O Schweizerland, du schöne Braut* », *Politische Schweizer Literatur 1798 – 1848*, Zürich, Limmat Verlag, 1998, 660 p., p 20.

¹⁴⁹ BANDLE, *op. cit.*, p. 113.

¹⁵⁰ ENGELBERTS, *op. cit.*, p. 257.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 241.

helvétique, fondée en 1761/62, rassemblait tout ce que la Suisse du 18^{ème} siècle comptait comme esprits éclairés ; elle fût complétée en 1779 par la Société militaire helvétique.¹⁵²

Même si nous ne trouvons pas ou très peu les organisations non-étatiques comme ils sont connus aujourd'hui, nous trouvons quand-même des traces des éléments non-étatiques, le quatrième aspect de la guerre hybride.

Conclusion

Les quatre aspects de la guerre hybride sont à trouver dans la chute de la Confédération des XIII cantons. Il y en a aucun problème à trouver les forces conventionnelles et non-conventionnel et nous trouvons plein d'exemple de la guerre d'information. Par contre, les exemples pour les acteurs non-étatiques sont plus difficiles à trouver, mais il y en a, comme montré plus haut.

La chute de la Confédération des XIII cantons, avec tous ses préludes et les évènements qui suivent, est donc à classer comme une guerre hybride.

4.2. Les éléments hybrides dans guerre du Sonderbund

Les forces conventionnelles

Pendant la guerre du Sonderbund, les deux parties en conflit étaient d'un côté les cantons du Sonderbund, et de l'autre côté, la Suisse fédérale.¹⁵³ Ces deux adversaires mobilisèrent leurs armées qui se formaient des contingents cantonaux respectifs. Vu que la guerre du Sonderbund était une guerre civile ou une guerre de sécession, les deux armées qui se rencontrèrent sur les champs de bataille étaient instruites de la même manière.¹⁵⁴

L'armée fédérale mobilisée comptait au total 98'861 hommes, y compris la réserve ; le *landsturm* fédérale n'était pas mobilisé.¹⁵⁵ Elle était organisée par le général Dufour en six divisions infanterie d'active, une septième division était formée par la réserve bernoise. Cette division a aussi été engagée dans les combats. Elle était commandée par le colonel Ochsenbein qui était le commandant des deux expéditions de corps-francs de 1844 et 1845. Ceci nous donne un bel exemple d'hybridité : Ochsenbein conduisait une milice non-régulière

¹⁵² DHS, Société helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16429.php> du 08.01.2017.

¹⁵³ Seul Appenzell-Rhodes intérieures et Neuchâtel, qui s'était déclaré neutre, mais que la Prusse obligea à se faire complice du Sonderbund, ne répondirent pas à l'appel de la Diète., OECHSLI, Willhelm : *La formation de l'unité politique Suisse au 19e siècle*: dans Histoire militaire de la Suisse, 10E cahier, Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1917, 108 p., p. 26.

¹⁵⁴ Une anecdote lors de l'invasion des troupes de Sonderbund en Freiamt montre cette uniformité de l'instruction: la bataille de Geltwil (12 novembre 1847) éclaté parce que le signal d'alarme était la même sur les côté fédérale et sur le côté du Sonderbund. Après que le colonel Elgger à entendu le nombre convenue des coups de canon, il déclenchait l'attaque. C'était le nombre de coups qu'on a toujours utilisé lors des cours d'état-major ; les officiers des deux côtés ont y participer avant la guerre du Sonderbund ; BUCHER, *op. cit.*, p. 248.

¹⁵⁵ WEISS, *op. cit.*, p. 49

de plus de 3'000 hommes en 1845 et deux ans plus tard, il est nommé officiellement chef d'une division régulière. En plus, l'armée fédérale comprenait la réserve de la cavalerie et de l'artillerie et trois compagnies de génie.

Le Sonderbund mobilisa au total 29'574 hommes de l'armée d'active et 49'411 hommes du *landsturm*, ce qui fait au total 78'985 hommes.¹⁵⁶ Elle était organisée dans quatre divisions : deux à Lucerne et en Suisse centrale, une à Fribourg et une dans le canton de Valais. En plus, le général von Salis-Soglio pouvait disposer de 88 pièces et d'un seul escadron de cavalerie. L'armée active était du même niveau que l'armée fédérale, mais le *landsturm* était ni bien instruit, ni bien équipé.

Le 23 novembre, le Sonderbund a demandé de l'aide militaire et financière à l'Autriche. La lettre a été transmise à Metternich, mais ce dernier n'a pas du décider quand il a reçu la lettre, car le Sonderbund n'existait plus.¹⁵⁷

Nous pouvons donc trouver le premier élément de la guerre hybride dans la guerre du Sonderbund : les forces conventionnelles étaient engagées.

Les forces non-conventionnelles

Les éléments non-conventionnels plus visibles de la guerre du Sonderbund étaient sûrement les corps-francs. Nous avons déjà traité de ces deux expéditions composées exclusivement de volontaires, que nous pouvons sans doute compter comme des forces non-conventionnelles.

Par contre, c'est plus complexe si nous regardons le *landsturm*. Pendant les expéditions des corps-francs, le *landsturm* lucernois était mobilisé pour défendre les villages, comme une sorte de troupe territoriale, mais sous aucun commandement supérieur. Ce *landsturm* de 1844 et 45 était une force non-conventionnelle. Le *landsturm* qui fût mobilisé pendant la guerre du 1847 ne l'est plus, parce qu'il était incorporé dans l'armée du Sonderbund pour la renforcer.

Côté de la Suisse fédérale, il y a peu de preuves concernant l'existence de forces non-conventionnelles pendant la guerre du 1847. Les premiers morts de la guerre, les deux lieutenants Balthasar et Arnold, ont été tués par des francs-tireurs lors d'une patrouille de reconnaissance au Tessin.¹⁵⁸

Le deuxième élément de la guerre hybride, les forces non-conventionnelles, étaient pour la plupart engagé avant la guerre du 1847, c'est-à-dire pendant les deux expéditions de corps-francs, mais il y était sans doute présent.

¹⁵⁶ WEISS, *op. cit.*, p. 51.

¹⁵⁷ BUCHER, *op. cit.*, p. 312.

¹⁵⁸ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 21.

La guerre d'information

La guerre d'information et la propagande ont été menées dans la presse pendant toute la durée du conflit du Sonderbund.¹⁵⁹ Le meilleur exemple est la question des jésuites. Dans des caricatures, les jésuites sont montrés sous les traits de va-t-en-guerre.¹⁶⁰ En 1847 sort à Berne une brochure, fondée soi-disant sur un document authentique, intitulée 'Conférence secrète tenue par le général et d'autres supérieurs de l'Ordre des jésuites dans la maison du noviciat de Chieri en Piémont, en septembre 1824' et qui montre que les jésuites veulent établir leur pouvoir un peu partout.¹⁶¹

Dans un poème qui date de 1844, Gottfried Keller dénonce ainsi la venue des jésuites à Lucerne :

« Ô mon bon pays, toi jolie fiancée,
Tu seras mariée avec le diable
Pleures seulement, toi pauvre enfant
Du Gothard souffle un mauvais vent
Ils arrivent, les jésuites ! »¹⁶²

En plus, on trouve des caricatures sans nombres dans la presse de l'époque.

Comme en 1798, il y a des chants sans nombre qui étaient écrits, soit pour honorer leur propre partie, soit pour discréditer la partie opposante. Après les expéditions des corps-francs et juste avant et pendant la campagne de 1847, les chansons ne sont presque plus à compter.¹⁶³

Les deux parties ont utilisé les diverses gazettes et journaux comme moyens de propagande et pour mener la guerre de l'information. Ce troisième élément de la guerre hybride se trouve facilement dans la guerre du Sonderbund, dès le début du conflit jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution en 1848.

Les acteurs non-étatiques

Pendant la phase de régénération, plusieurs sociétés et clubs ont été fondés en Suisse avec l'idée de défendre leurs idées respectives. Nous pouvons trouver ces mouvements populaires dans les deux camps : conservateurs et libéraux.

Un exemple de la partie conservatrice, c'est la 'Confrérie pour la conservation et l'animation de la foi' du Niklaus Wolf de Rippertschwand et Joseph Leu d'Ebersol. Ils luttaient pour une éducation catholique pour la jeunesse et pour que Lucerne se remette de nouveau dans le

¹⁵⁹ Nous n'avons pas la place pour traiter plus long la guerre d'information, mais nous trouvons beaucoup des bons exemples de cet échange de coups dans la livre du Du Bois ; voir : DU BOIS, *op. cit.*

¹⁶⁰ DU BOIS, *op. cit.*, p. 47.

¹⁶¹ *Id.*

¹⁶² Gottfried Keller, « Jesuitenzug », cité selon DU BOIS, *op. cit.*, p. 47.

¹⁶³ Nous trouvons des bons exemples de cette propagande dans : CHARBON, *op. cit.*, p. 247 – 553

camp conservateur. En plus de ces aspects politiques et éducatifs, ils voulaient réintroduire les anciens poids et mesures.¹⁶⁴

Un autre exemple des acteurs non-étatiques, c'est la 'société suisse de Zofingue'¹⁶⁵ qui était fondé comme première société d'étudiants de la Suisse en 1819. Elle gagnait de l'influence politique pendant les années de la régénération et elle s'est éclatée lors du conflit entre radicaux et conservateurs en 1847 : Attachée à la défense des principes démocratiques, une minorité radicale constituée à Berne une alliance sous le nom de Nouvelle Zofingue, alors que la vieille Zofingue couche sur des positions plus conservatrices.¹⁶⁶

Même si les jésuites étaient orchestrés par le pape qui était un pouvoir religieux, mais aussi étatique à l'époque, nous les pouvons compter comme un élément non-étatique. Ils n'agissaient pas pour l'état du Vatican, mais ils défendaient les idées du catholicisme et influençaient les événements en Suisse.

Comme dernier élément non-étatique, nous trouvons les premières traces des organisations non gouvernementales qui se consacrent à l'aide humanitaire. Dans son rapport sur la campagne de 1847, le général Dufour remercie une société pour l'aide qu'elle a apporté aux blessés :

« C'est ici le lieu de reconnaître les grands services, qu'une société Zuricoise a rendus, en venant chercher avec des voitures très-bien construits et accompagnées de personnes dévouées, une grande quantité de blessés pour les transporter dans l'hôpital militaire de Zurich ; ces dignes personnes étaient infatigables et prodiguaient leurs soins aux malheureux blessés. »¹⁶⁷

Après des mots pareils, ce n'est pas étonnant que le même général Dufour se trouve sous les fondateurs du Croix Rouge quelques ans plus tard.

Ces différents exemples montrent que nous pouvons trouver la dernière élément de la guerre hybride, les acteurs non-étatiques, dans la guerre du Sonderbund.

Conclusion

Nous pouvons trouver les quatre éléments de la guerre hybride dans la guerre du Sonderbund. Il y en a les forces conventionnelles sur les deux côtés, mais aussi les forces non-conventionnelles. La guerre d'information est encore plus accentuée qu'en 1798 et nous trouvons plein d'exemples. L'importance des acteurs non-étatiques augmente en comparaison

¹⁶⁴ FUHRER, *Sonderbund, op. cit.*, p. 7.

¹⁶⁵ DHS, Zofingue, société suisse de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16439.php> du 09.01.2017.

¹⁶⁶ DU BOIS, *op. cit.*, p. 38.

¹⁶⁷ DUFOUR, *Rapport*, p. 41.

avec 1798 d'une manière important avec les différentes sociétés – religieuses, politiques ou humanitaires.

La guerre du Sonderbund, avec tous ses préludes et ses résultats, est donc à classer comme une guerre hybride.

4.3. Les éléments hybrides dans l'affaire du Neuchâtel

Les forces conventionnelles

Comme montré dans le chapitre 3.3, les deux grands pouvoirs engagés dans l'affaire de Neuchâtel étaient la Suisse et le royaume de Prusse. Ce conflit n'a connu qu'une très courte phase où les armes ont parlé – pendant le putsch des royalistes – mais des deux côtés, on peut noter la préparation de guerre de forces conventionnelles.

Pendant les deux jours d'insurrection, les troupes fédérales n'étaient pas engagées, mais alarmés. Les milices neuchâteloises – que nous pouvons compter comme la force conventionnelle du canton de Neuchâtel – gagnent si rapidement le contrôle de la situation sur les insurgés que le temps ne suffira pas pour un engagement des troupes fédérales.

Après le putsch, l'Armée suisse a commencé à planifier et à mettre sur pied le haut-commandement de l'armée. Le conseil fédéral mobilisait le 20 décembre deux divisions avec total 14'800 hommes et, un peu plus tard, il doublait l'effectif pour passer à 29'300 hommes.¹⁶⁸ Le plan de campagne du général Dufour prévoyait la mise sur pied d'un total de 104'000 hommes, sans compter les 40'000 troupes de la *landwehr* et en plus, le *landsturm*.¹⁶⁹ Le roi de Prusse a décidé de mobiliser 8 divisions, soit un total de 116'000 hommes et une division de 30'000 (!) hommes comme réserve. La Prusse prévoyait donc l'engagement de 146'000 hommes, y compris l'artillerie, la cavalerie et les autres armes spéciales.¹⁷⁰

Cet élément conventionnels, bien que présent, ne sera pourtant pas engagé dans la bataille pendant l'affaire de Neuchâtel.

Les forces non-conventionnelles

L'affaire de Neuchâtel est lancée par des forces non-conventionnelles. Les royalistes qui ont pris les armes en premiers, sont clairement à compter comme des forces non-

¹⁶⁸ BECK, *op. cit.*, p. 35.

¹⁶⁹ DHS, *Landwehr*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24622.php> du 11.01.2017.

¹⁷⁰ C'était prévu de mobiliser comme armes spéciaux : quatre brigades de cavalerie (en total 6'800 chevaux), 44 batteries d'artillerie (en total 352 pièces), quatre bataillons de chasseurs, deux colonnes de pontons et deux équipages de pont-avant-gardes ; voir : BECK, *op. cit.*, 91.

conventionnelles. Nous estimons le nombre d'insurgés entre 500 et 700, normalement formé dans l'armée fédérale suisse ou dans l'armée prussien, surtout les cadres.¹⁷¹

Pendant que la Suisse se préparait pour la guerre contre la Prusse, un enthousiasme écrasant pris possession de la population suisse. Sous la direction du Conseil fédéral, la Société suisse de tir commença à organiser des corps de tireurs d'élite. La Société de tir du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures organisa par exemple un corps de tireurs d'élite avec quatre compagnies et avec un effectif d'environ 500 hommes.¹⁷²

En même temps, des corps francs académiques se formèrent dans différentes universités. À Lausanne, par exemple, les étudiants ont formé une 'Légion académique' avec un effectif de plus de 100 hommes.¹⁷³

Pour le royaume de Prusse, ce n'était pas possible de trouver des indices pour des forces non-conventionnelles et c'est peu probable qu'il y ait eu de telles préparations. Vu que la Prusse est à compter comme la force attaquante, ça ne fait pas de sens de prévoir des forces non-conventionnelles (et normalement pas très bien formées) pour mener une opération d'attaque. Néanmoins, nous trouvons des forces non-conventionnelles – et donc le deuxième élément de la guerre hybride – engagées dans l'affaire de Neuchâtel.

La guerre d'information

L'affaire de Neuchâtel comblait les fossés qui se sont creusés pendant la première moitié du 19^{ème} siècle en Suisse. Avec la menace extérieure, la Suisse serra les rangs sous la conduite du général Dufour. Nous trouvons ce mouvement patriotique d'un côté dans la presse, qui n'arrête pas d'encourager la population suisse dans la lutte, et d'autre part, dans les différents chants patriotiques qui étaient composés, dont le plus populaire était le 'Roulez tambours'.¹⁷⁴

Vu que toutes les grandes puissances de l'Europe étaient impliquées dans l'affaire de Neuchâtel, ce n'est pas étonnant que nous trouvions beaucoup d'articles dans la presse internationale.¹⁷⁵ Ce qui est étonnant, c'est qu'en Prusse la presse n'était pas uniforme (contrairement à l'Autriche où la presse défendait l'attitude du gouvernement) et que nous trouvons des articles pour et contre une intervention. En France et en Angleterre a aussi eu lieu un vif débat autour de différentes positions.

¹⁷¹ Par exemple, le chef des royalistes, le comte de Pourtalès, était colonel dans l'armée fédérale. Le commandant de l'avant-garde, Bernard de Géliou, était officier au service de Prusse. FFS, VIII. année, volume II. No 67, mercredi, 24 décembre 1856, p 723.

¹⁷² BECK, *op. cit.*, p. 45.

¹⁷³ *Id.*

¹⁷⁴ DE DIESBACH, *op. cit.*, p. 74.

¹⁷⁵ Pour l'analyse détaillée, voir: BONJOUR, *op. cit.*, p. 77 – 88.

Quant à la Suisse, nous pouvons sûrement parler d'opérations d'informations pour renforcer la volonté de faire face aux Prussiens. Par contre, ce n'est pas sûr que la Prusse ait mené des campagnes d'information contre la Suisse.

Vu que l'affaire de Neuchâtel s'est réglée par la voie diplomatique¹⁷⁶ – une voie qui est normalement assez discrète – c'est peut-être la raison pourquoi nous trouvons peu de traces de la guerre d'information, le troisième élément de la guerre hybride.

Les acteurs non-étatiques

Si nous avons peu de preuve pour la guerre d'information, c'est encore plus difficile de trouver des traces d'acteurs non-étatiques. Différentes communes suisses de l'étranger ont envoyés des dons au Conseil fédéral pour qu'ils soient distribués aux soldats suisses ou à leurs familles, selon les besoins. Nous pouvons trouver ces initiatives notamment en Italie (Milano et Bergamo, par exemple), en France (Besançon)¹⁷⁷, mais aussi en Suisse.

Nous trouvons aussi des efforts de médiations isolés des acteurs privés. L'ambassadeur des États-Unis en Suisse, Theodore S. Fay, s'est engagé dans l'affaire en se rendant à Berlin pour discuter avec le roi de Prusse. Le professeur d'histoire de l'université de Bâle, Heinrich Gelzer-Sarasin, s'est aussi rendu à Berlin pour essayer de faire changer d'avis au roi de Prusse.¹⁷⁸ L'influence de ces deux actions de médiations est impossible à évaluer.

Nous ne donc trouvons que de petites traces des acteurs non-étatiques engagés dans l'affaire de Neuchâtel. C'est peut-être parce que l'affaire n'a été dangereuse que pendant un court instant et que la guerre n'a jamais éclaté.

Conclusion

Nous pouvons trouver au moins trois des quatre éléments de la guerre hybride dans l'affaire de Neuchâtel. Les deux parti prévoient d'engager des forces conventionnelles et il y en a aussi sur les deux côtés des forces non-conventionnelles : les insurgés royalistes et les corps franc fédérale. La guerre d'information est moins développée qu'en 1847, mais il y a des opérations d'informations internes pour maintenir le moral de la population suisse. Le dernier élément, l'engagement des acteurs non-étatiques n'est presque introuvable.

¹⁷⁶ Le cadre de ce travail n'a pas permis de consulter toutes les documents diplomatiques concernant l'affaire de Neuchâtel dans les différentes archives. Les documents consultés que nous trouvons dans les livres cités dans un assez grand nombre, n'ont pas relèves les preuves pour une guerre d'information plus grande que le courant normal diplomatique.

¹⁷⁷ FFS, IX. année, volume I. No 3, samedi, 17 janvier 1857, p 43. et FFS, IX. année, volume I. No 5, samedi, 31 janvier 1857, p 73.

¹⁷⁸ BONJOUR, *op. cit.*, p. 28 – 31.

L'affaire de Neuchâtel est donc à peine à classer comme une guerre hybride. Si l'affaire avait duré plus long ou si la guerre avait vraiment éclaté, c'est probable que tous les éléments d'une guerre hybride aient été trouvables, mais c'est là où divination commence.

5. Conclusion

Récapitulatif

Nous avons montré dans le chapitre 2 l'évolution et l'histoire du terme 'guerre hybride'. La menace hybride, le conflit hybride ou la guerre hybride ne sont pas définies de la même manière chez tous les auteurs. Ce n'est donc pas possible de trouver une définition commune dans la littérature respective. Dans la pratique, une menace hybride se développe vers un conflit hybride qui va s'aggraver pour devenir ensuite une guerre hybride. Pour simplifier ce travail, nous avons choisi d'utiliser le terme 'guerre hybride', qui comporte ces trois différentes expressions.

Le contenu de la guerre hybride est assez vaste. Nous n'y trouvons pas que des actions purement militaires, mais aussi des actions politiques, économiques et même des actions culturelles. Logiquement, il y a beaucoup d'acteurs qui jouent un rôle dans un tel conflit. Pour avoir une meilleure vue d'ensemble et pour définir les aspects de la guerre hybride que nous devons trouver dans les conflits en Suisse au 19^{ème} siècle, il faut qu'on classifie ces aspects. Les acteurs qui apparaîtront dans une guerre hybride sont des acteurs étatiques sous le contrôle direct d'un État et reconnus par celui-ci. Puis, il y a des acteurs non-étatiques qui ne sont pas sous la contrôle direct d'un État (mais souvent avec des liens très fort avec un ou plusieurs États). Ces deux acteurs principaux peuvent engager des forces conventionnelles ou non-conventionnelles et ils peuvent agir de manière régulière ou non-régulière, à découvert ou sous couverture et en poursuivant des buts pour soi-même ou pour un cercle ou une population plus large. En plus, on trouve de la propagande et de la désinformation – la guerre d'information – dans une guerre hybride. Comme montré plus haut, la guerre hybride est assez complexe.

Pour la classification des conflits en Suisse au 19^{ème} siècle, nous avons donc arrangé ces éléments complexes pour avoir une base pour la recherche des aspects de la guerre hybride :

- Forces conventionnelles (qui peuvent agir de manière régulière ou non-régulière) : par exemple une armée nationale;
- Forces non-conventionnelles (qui agissent à découvert ou sous couverture) : par exemple une milice
- Guerre d'information, propagande et/ou désinformation
- Acteurs non-étatiques (violents et non-violents) : par exemple des criminels ou des organisations multinationales ou non-gouvernementales.

Ce travail a pour but de montrer ces aspects de la guerre hybride dans les conflits suisse du 19^{ème} siècle afin d'utiliser ces conflits pour l'instruction dans l'Armée suisse. Il veut donc

montrer que l'étude de l'histoire peut apporter une plus-value importante à la compréhension de la situation d'aujourd'hui en permettant d'en tirer des conséquences pour le futur.

Évaluation des conflits examinés

Nous avons étudié plus haut trois différents conflits : la chute de la Confédération des XIII cantons en 1798, la guerre du Sonderbund dans l'an 1847 et l'affaire de Neuchâtel fin 1856 et début 1857. Ces conflits ont été choisis parce qu'ils étaient importants pour la construction de la Suisse moderne. Le premier a détruit l'ancienne confédération, le deuxième a eu comme conséquence la naissance de la Suisse moderne et le troisième a consolidé l'État suisse encore très jeune.

Comme montré plus haut dans le chapitre 4, nous avons pu trouver dans les trois conflits examinés des aspects de la guerre hybride.

Dans la chute de la Confédération des XIII cantons, nous pouvons sans aucun problème trouver les quatre aspects recherchés de la guerre hybride. Les deux adversaires, la France et la Confédération, engagent des troupes conventionnelles. L'armée française a engagé une partie de l'armée d'Italie et une partie de l'armée du Rhin.¹⁷⁹ Les Suisses engagent leurs troupes des cantons respectifs, le canton de Berne prit le premier rôle.¹⁸⁰

Même si l'armée française n'engageait pas de forces non-conventionnelles, on peut les trouver dans les contingents qui étaient mis sur place dans les pays sujets pour combattre pour la liberté.¹⁸¹ La Confédération utilisait beaucoup plus des forces non-conventionnelles : des corps auxiliaires, les corps de troupes qui n'acceptaient pas la capitulation et le *landsturm*.¹⁸²

L'utilisation de la guerre d'information et de la propagande est assez courante des deux côtés. Des intellectuelles, des clubs ou même Napoléon (avec son voyage à travers la Suisse) ont utilisé ce moyen de prise d'influence.

Comme montré plus haut, la classification entre acteur étatique et non-étatique est assez difficile à faire dans un conflit révolutionnaire. Certaines milices du conflit 1798 sont à classer comme des acteurs non-étatiques. Les preuves pour la criminalité organisée sont rares, mais des traces peuvent être trouvées. Les différents clubs – qui étaient assez importants en faisant de la propagande – sont aussi des éléments non-étatiques.

Vu que nous pouvons trouver les quatre aspects de la guerre hybride dans la chute de la Confédération à XIII ; ce conflit est sans doute à classer comme guerre hybride.

¹⁷⁹ FUHRER, *Helvetik, op. cit.*, p. 8.

¹⁸⁰ STEINER, *op. cit.*, p. 117 et BANDLE, *op. cit.*, p. 114.

¹⁸¹ GREGORI, *op. cit.*, p. 41.

¹⁸² *Ibid.*, et NABHOLZ, *op. cit.*, p. 35.

Dans la guerre du Sonderbund, il y a aussi les quatre aspects recherchés : non seulement la Suisse fédérale, mais aussi le Sonderbund engageaient leurs troupes respectives, au total 180'000 hommes, à compter comme le premier aspect, les forces conventionnelles.

Les forces non-conventionnelles les plus visibles étaient les corps-francs qui ont été engagés avant la guerre. Le *landsturm* est à compter comme force non-conventionnelle avant la guerre, mais pendant la guerre il était utilisé comme force conventionnelle.

La guerre d'information était menée de manière très active de deux côtés, dès le début du conflit et jusqu'au dernier moment : les articles dans la presse et les œuvres édités sont innombrables.

Comme déjà en 1798, les clubs et les sociétés étaient aussi importants pendant la guerre du Sonderbund. Des mouvements – de la société des étudiants jusqu'au jésuites – se formaient pour défendre leurs idées respectives.

En y trouvant les quatre aspects, la guerre du Sonderbund est donc à classer comme guerre hybride.

Pour l'affaire de Neuchâtel, la réponse n'est pas si claire. Nous trouvons les forces conventionnelles chez les deux adversaires, sachant qu'elles n'étaient pas engagées : la Suisse qui mobilisait leurs troupes et le royaume de Prusse qui commençait à mettre sur pied leurs forces.

Les royalistes qui ont pris les armes contre le gouvernement du Neuchâtel sont à classer comme des forces non-conventionnelles. Les contingents des sociétés de tirs et des étudiants font aussi parti de cette catégorie. Par contre, en Prusse, nous n'avons pas trouvé des preuves pour la préparation de forces non-conventionnelles.

En Suisse, le mouvement patriotique a éclaté avec l'affaire de Neuchâtel, ce qu'on peut aussi relever dans la propagande qui était très forte. Dans la presse internationale, nous trouvons beaucoup d'articles, mais ce n'est pas forcément une preuve pour une guerre d'information. Le troisième aspect, la guerre d'information, n'est que trouvable en traces.

Quant au quatrième aspect, les acteurs non-étatiques, c'est encore plus difficile à retrouver dans l'affaire de Neuchâtel. A part des actions de quelques individus et de quelques communes à l'étranger, il n'y a pas de preuves pour ce dernier aspect.

L'affaire de Neuchâtel est à peine à classer comme une guerre hybride, parce qu'il y manque des preuves pour le développement d'au moins un aspect.

Résultat et conséquences

Les conflits en Suisse entre 1798 et 1857 sont à classer comme guerres hybrides, avec l'exception du dernier conflit qui ne contient qu'une partie des caractéristiques recherchées. La vue d'ensemble se trouve dans le tableau 1.

Cas étudié	Caractérisée comme :	Aspect 1 : forces conventionnelles	Aspect 2 : forces non-conventionnelles	Aspect 3 : guerre d'information	Aspect 4 : acteurs non-étatiques
La chute de la Confédération des XIII cantons	guerre hybride	présent	présent	présent	présent
La guerre du Sonderbund	guerre hybride	présent	présent	présent	présent
L'affaire de Neuchâtel	guerre à peine hybride	présent	présent	peu trouvable	peu trouvable

Tableau 1 : Vue d'ensemble : caractéristiques des cas étudiés et aspects trouvés

La guerre hybride est très liée avec l'engagement des partisans ou de la guérilla – soi-disant la petite guerre.¹⁸³ En Suisse, la discussion entre engagement de la force conventionnelle et l'utilisation des partisans était depuis les années 1820 très vive.¹⁸⁴ Ce n'est donc pas étonnant que les conflits en Suisse aient toujours été très proches d'engagement de l'armée conventionnelle et de l'appui de celle-là par des forces non-conventionnelles. Heinrich Leemann¹⁸⁵ et Aymon de Gingins-La Sarraz¹⁸⁶ proclamaient au 19^{ème} siècle la petite guerre comme action préférable, très fortement influencé par les événements de 1798.

Le général Dufour – probablement le meilleur penseur militaire de la Suisse du 19^{ème} siècle et sûrement celui qui connaissait le mieux les trois cas (vu qu'il a été engagé dans l'armée

¹⁸³ « La pratique du mode de combat à caractère indirect appelé 'petite guerre' dans son sens plus large, qui désigne une guerre de surprise et d'embuscades, est universelles [...]. Les Suisses ont fait également valoir leur savoir-faire en ce domaine au cours de l'histoire. », Pour une bonne vue d'ensemble de l'état de situation de la pensée militaire Suisse concernant la petite guerre, voir : PICAUD-MONNERAT, Sandrine : *Introduction à la pensée sur la petite guerre en Suisse au XIXe siècle* : dans La pensée militaire suisse de 1800 à nos jours, actes du symposium 2012, Pully, Centre d'histoire et de prospective militaires, 2012, 180 p., p. 85.

¹⁸⁴ MANTONVANI, Mauro : « Der 'Volksaufstand' : Vorstellung und Vorbereitungen der Schweiz im 19. und 20. Jh. », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, Nr 1/2012; Annexe au ASMZ (Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift) 6 / 12 et RMS (Revue Militaire Suisse) 3 / 12, p. 52.

¹⁸⁵ LEEMANN, Heinrich: *Abhandlung über den Gebirgskrieg*. Nach dem Spanischen des D. Santiago Pasqual y Rubio. Durch kriegsgeschichtliche Beispiele vermehrt von H. Leemann, Zürich, Verlag von Meyer & Zeller, 1858, 136 p., p. 124 – 134.

¹⁸⁶ GINGINS-LA SARRAZ, Aymon de : *Les partisans et la défense de la Suisse*, Lausanne, 1861, 145 p., p. 5-30 und 129-131.

française pendant les guerres napoléoniennes et qu'il était le commandant en chef en 1847 et pendant l'affaire de Neuchâtel) – tient compte de la petite guerre, en particulier en terrain montagneux: « Lorsque les montagnards sont armés pour faire respecter leur asile et conserver la liberté, leur bien le plus précieux, ils font à l'agresseur une guerre terrible. »¹⁸⁷ En plus, il parle de l'engagement des partisans dans le chapitre 'missions spéciales' comme « troupes irrégulières agissant pour leur propre compte »¹⁸⁸

Ces exemples montrent qu'une bonne partie de la guerre que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de 'guerre hybride' était déjà théorisée au 19^{ème} siècle, pas qu'en Suisse, mais aussi ailleurs en Europe.¹⁸⁹

Conséquences

La guerre hybride n'est rien de nouveau et il est très probable que nous allons aussi retrouver des aspects hybrides dans les conflits du futur. Toute mise en place d'une doctrine doit donc prendre en compte la totalité des éléments et ne pas se concentrer uniquement sur les éléments conventionnels comme c'était le cas en Suisse ces dernières années.

Comme conséquence, nous devons changer l'instruction et utiliser le concept de la guerre hybride pour la mise en place d'exercices et pour la formation des cadres. Il ne s'agit pas d'oublier tout ce qu'on a fait jusqu'à maintenant et de redessiner le plan à neuf. Ces dernières années, le focus de l'instruction en Suisse était encore trop axé sur l'emploi de la force conventionnelle. Pour mieux pouvoir affronter les défis du futur, il est indispensable de s'entraîner avec tous les aspects de la guerre hybride : aspect conventionnel, non-conventionnel, guerre d'information et acteurs non-étatiques. Par contre, on doit éviter la faute que nous pouvons remarquer des fois quand on observe l'instruction de la guerre hybride : souvent, l'aspect conventionnel est oublié et on bascule que sur les aspects non-conventionnels. La guerre hybride n'est pas que la guerre des guérillas et nous devons chercher l'équilibre entre les différents aspects.

Nous pouvons prendre en compte pour cette mise en œuvre de l'instruction 'hybride' les conflits examinés dans ce travail, vu qu'il s'agit des conflits hybrides.

¹⁸⁷ DUFOUR, *Tactique, op. cit.*, p. 260.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 466.

¹⁸⁹ PICAUD-MONNERAT, *op. cit.*, p. 96.

Mot final

La guerre hybride n'est rien de nouveau. Comme montré dans ce travail, nous pouvons trouver ses éléments dans les conflits en Suisse, soit en 1798 ou en 1847, mais aussi – un peu moins prononcé – dans le conflit du 1856/57.

L'étude des cas du passé est donc utilisable pour l'instruction d'aujourd'hui et pour la construction du futur. L'histoire militaire est très utile pour l'étude et l'instruction d'un sujet aussi récemment discuté comme la guerre hybride, car ce n'est pas un sujet nouveau, mais négligé et oublié pendant quelque temps. Ceci aussi, ce n'est rien de nouveau, comme Wieland a écrit en 1826 :

« L'histoire militaire depuis les temps les plus reculés est une source à laquelle il faut avoir recours pour pouvoir expliquer l'art de la guerre, en ce qu'elle fait connaître la manière de combattre des peuples à chaque époque, et qu'elle permet de tirer les conséquences qui naturellement en découlent. »¹⁹⁰

L'histoire militaire montre aujourd'hui plus que jamais sa valeur, mais c'est à nous de nous en servir consciencieusement.

¹⁹⁰ WIELAND, Johannes: *Manuel militaire pour l'instruction des officiers suisses de toutes armes ou essai d'un système de défense de la Confédération helvétique, avec une petite carte de la Suisse et quatre plans sur les mouvements de troupes et manœuvres de combat*, Basle [Bâle], Librairie Schweighauser, 1826, 496 p., p. 10.

6. Corpus / Bibliographie

Monographies

ANDREY, Georges, FAVEZ, Jean-Claude et BADOUX, Eugène : *Nouvelle histoire de la Suisse et des suisses*, Lausanne, Payot, 1986, 1005 p.

ANONYME: *Diète, Jésuites et Sonderbund, Récit des événements qui ont amené à l'expulsion des jésuites & à la chute du Sonderbund en Novembre 1847, avec deux cartes des environs de Fribourg et de Lucerne, Ouvrage dédié aux troupes fédérales*, Lausanne, Imprimerie Pache-Simmen, 1848, 260 p.

BANDLE, Max (Dr.): *Auszug aus der Schweizer-Geschichte, nach Karl Dändliker*, Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1977, 295 p.

BAUMGARTNER, Gallus Jakob: *Die Schweiz in ihren Kämpfen und Umgestaltungen von 1830 bis 1850, Dritter Band*, Zürich, Verlag von Friedrich Schulthess, 1865, 575 p.

BECK, Roland: *Roulez tambours, Politisch-militärische Aspekte des Neuenburger Konflikts zwischen Preussen und der Schweiz 1856/57*, Frauenfeld, Huber & Co., 1982, 167 p.

BONJOUR, Edgar: *Der Neuenburger Konflikt 1856/57, Untersuchung und Dokumente*, Basel und Stuttgart, Verlag von Helbling & Lichtenhahn, 1957, 238 p.

BUCHER, Erwin: *Die Geschichte des Sonderbundskrieges*, Zürich, Verlag Berichthaus, 1966, 595 p.

CHARBON, Rémy: « *O Schweizerland, du schöne Braut* », *Politische Schweizer Literatur 1798 – 1848*, Zürich, Limmat Verlag, 1998, 660 p.

DENGG, Anton et SCHURIAN, Michael (dir.): *Vernetzte Unsicherheit – Hybride Bedrohungen im 21. Jahrhundert*, Wien, Schriftenreihe der Landesverteidigungsakademie, 2015, 371 p.

DIESBACH De, Max (Colonel) : *La Campagne du Sonderbund et l'affaire de Neuchâtel: dans Histoire militaire de la suisse, 10^E cahier*, Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1917, 108 p.

DU BOIS, Pierre: *La Guerre du Sonderbund, La Suisse de 1847*, Mayenne, éditions ALVIK, 2003, 207 p.

DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): *Cours de Tactique*, Paris, Librairie d'ab. Cherbuliez et cie, 1840, 470 p.

DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): *Rapport général du Commandant en chef des troupes fédérales sur l'armement et la campagne de 1847*, Berne, Imprimerie Staempfli et Zurich, Fréd. Schulthess, 1848, 95 p.

ENGELBERTS, Derck, STÜSSI-LAUTERBURG, Jürg, BERLINCOURT, Alain, et alt.: *L'invasion de 1798, Documents d'archives françaises concernant la liquidation de l'Ancien Régime en Suisse par la France*, Auvernier, Editions Le Roset, 1999, 307 p.

FAHRNI, Dieter: *Schweizer Geschichte, Ein historischer Abriss von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Zürich, Pro Helvetia, 1994, 145 p.

FUHRER, Hans Rudolf (Dr.) (dir.) : *Widerstand gegen die Helvetik 1798, Militärgeschichte zum Anfassen*, Au, Militärische Führungsschule, 1998, 95 p.

FUHRER, Hans Rudolf (Dr.) (dir.) : *La guerre du Sonderbund 1847, Guerre civile, guerre de religion ou exécution fédérale ?, L'histoire militaire dans le terrain*, Au, Ecole militaire supérieur, 1997, 76 p.

GINGINS-LA SARRAZ, Aymon de : *Les partisans et la défense de la Suisse*, Lausanne, 1861, 145 p.

GREGORI, Marco, MARCACCI, Marco et PHILIPONA, Charles: *La double naissance de la Suisse moderne, De la République helvétique à l'État fédéral*, Genève, Editions Suzanne Hurter, 1998, 176 p.

HINTERMANN, Robert (Oberst) : *Der Kampf der Nidwaldner am 9. September 1798, Eine Studie über den Gebirgskrieg*, Frauenfeld, Verlag Huber & Co., n. d., 36 p.

HOFFMAN, Frank (Lieutenant-colonel): *Conflict in the 21st century: The rise of hybrid wars*, Arlington, Potomac Institute for Policy Studies, 2007, 72 p.

HOLENSTEIN, Rolf: *Ochsenbein, Erfinder der modernen Schweiz*, Basel, Echtzeit Verlag, 2009, 652 p.

JOMINI de, Antoine-Henri (Général): *Appendice au Précis de l'art de guerre ou nouveau tableau analytique*, Paris, Librairie militaire de J. Dumaine, 1849, 32 p.

JOMINI de, Antoine-Henri (Général) : *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution, Tome Troisième, Campagnes de 1796, 1797, 1798 et 1799*, Bruxelles, librairie militaire de J. – B. Petit, 1841, 409 p.

LAFONTANT, Chantal : *La résistance à la révolution de 1798 dans le Jura vaudois*, Lausanne, 1989. 183 p.

LANGENDORF, Jean-Jaques : *Guillaume-Henri Dufour, General – Kartograph – Humanist*, Zürich, Schweizer Verlagshaus, 1987, 159 p.

LASCONJARIAS, Guillaume, LARSEN Jeffrey A. (dir.): *NATO's Response to Hybrid Threats*, NATO Defence College 'NDC Forum Paper Series', Forum Paper 24, Rome, DeBooks Italia, 2015, 372 p.

LEEMANN, Heinrich: *Abhandlung über den Gebirgskrieg. Nach dem Spanischen des D. Santiago Pasqual y Rubio. Durch kriegsgeschichtliche Beispiele vermehrt von H. Leemann*, Zürich, Verlag von Meyer & Zeller, 1858, 136 p.

MEYER, Helmut, FELDER, Pierre, STAEHELIN, Heinrich et alt.: *Die Schweiz und ihre Geschichte*, Zürich, Lehrmittelverlag des Kantons Zürich, 1998, 384 p.

MURRAY, Williamson et MANSOOR, Peter R. (dir.) : *Hybrid Warfare – Fighting Complex Opponents from the Ancient World to the Present*, New York, Cambridge University Press, 2012, 319 p.

NABHOLZ, Hans: *Die Schweiz unter Fremdherrschaft 1798 – 1813, dans Schweizer Kriegsgeschichte, Heft 8*, Bern, Oberkriegskommissariat (Druckschriftenverwaltung), 1921, 152 p.

OECHSLI, Willhelm : *La formation de l'unité politique Suisse au 19^e siècle: dans Histoire militaire de la suisse, 10E cahier*, Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1917, 108 p.

PICAUD-MONNERAT, Sandrine : *Introduction à la pensée sur la petite guerre en Suisse au XIXe siècle : dans La pensée militaire suisse de 1800 à nos jours, actes du symposium 2012*, Pully, Centre d'histoire et de prospective militaires, 2012, 180 p.

SIEGWART-MÜLLER, Constantin : *Der Sieg der Gewalt über das Recht in der schweizerischen Eidgenossenschaft, Band 3*, Altdorf, Selbstverlag des Verfassers, 1866, 999 p.

STEINER, Gustav: *Der Untergang der alten Eidgenossenschaft, dans Schweizer Kriegsgeschichte, Heft 7*, Bern, Oberkriegskommissariat (Druckschriftenverwaltung), 1925, 130 p.

TSCHUY, Theo: *Der Tag, an dem Bern fiel, Augenzeugenberichte und Hintergründe*. Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1998, 276 p.

VOKINGER, Konstantin: *Die Schweiz unter Fremdherrschaft, Ein Querschnitt in Aktenstücken durch die Jahre 1798-99*, Zürich, Schweizer-Spiegel-Verlag, 1944, 79 p.

WEISS, Otto: *Gestalten und Gewalten der Schweizer Geschichte, General Dufour als Heerführer, Ein Beitrag zur Schweizer Geschichte des 19. Jahrhunderts*, Bern, A. Francke, 1939, 140 p.

WITTKEN, von, Paul (Premier-lieutenant): *Geschichte des königlich preussischen Garde Schützen-Bataillons*, Berlin, Verlag der königlichen Geheimen Ober-Hofdruckerei (R. v. Decker), 1864, 40 p.

WIELAND, Johannes: *Manuel militaire pour l'instruction des officiers suisses de toutes armes ou essai d'un système de défense de la Confédération helvétique, avec une petite carte de la Suisse et quatre plans sur les mouvements de troupes et manœuvres de combat*, Basle [Bâle], Librairie Schweighauser, 1826, 496 p.

Articles de presse

ZELLER, René: « Kaiserwetter, Staatsbesuch Kaiser Wilhelm II », *Neue Zürcher Zeitung* du 01.09.2012; <http://www.nzz.ch/schweiz/kaiserwetter-1.17552068> du 03.01.2017.

ZOSS, Ueli: « Das Réduit hat in der modernen Kriegsführung ausgedient », *Zürichsee-Zeitung* du 02.04.2015.

Articles scientifiques

DUFOUR, Guillaume-Henri (Général): « Rapport sur l'armement et la campagne 1857 », *Revue Militaire Suisse*, vol. 2, 1857, cahier 11, p. 219 – 222 ; cahier 12, p. 233 – 240 ; cahier 13, p. 277 – 281.

ERB, Walter (Major): « Schwyzer Sieg und trotzdem Niederlage, Mai 1798 – Die Gefechte bei Schindellegi, Rothenthurm und Morgarten », *Schweizer Soldat*, Nr 01/1999, p. 25 – 27.

FREUDENBERG, Dirk (Dr.): « Soziale Medien und hybride Bedrohungen unter besonderer Berücksichtigung der strategischen Führungsebene », *Notfallvorsorge, Die Zeitung für Bevölkerungsschutz und Katastrophenhilfe*, 2/2016, p. 10 – 14.

HENNINGER, Laurent: « La 'Guerre hybride' : Escroquerie intellectuelle ou réinvention de la roue ? », *Revue Défense Nationale*, numéro 788, mars 2016, p. 51 – 56.

HOFFMAN, Frank G. (Lieutenant-colonel): « Hybrid Warfare and Challenges », *JFQ*, vol 52, 1^{er} quart 2009, x. p., p. 34 – 39.

ITIN, Treumund E. (Major): « Die Schweiz von der Helvetik 1798 zum Bundesstaat 1848 », *Schweizer Soldat*, Nr 09/2005, p. 24 – 28.

KRAUER, David et NOLI-KILCHENMANN, Anita : « Die Militärdoktrin 17 (MD 17) », *Military Power Revue der Schweizer Armee*, Nr 2/2016; *Annexe au ASMZ (Allgemeine*

Schweizerische Militärzeitschrift) 12 / 16 et *RMS (Revue Militaire Suisse)* 6 / 16, 87 p., p. 5 – 23.

MAJOR, Claudia, MÖLLING, Christian: « Abschreckung plus – Hybride Bedrohungen erfordern eine hybride Sicherheitspolitik », *Internationale Politik, IP – Die Zeitschrift*, IP3, Mai/Juni 2015.

MANTONVANI, Mauro : « Der ‘Volksaufstand’ : Vorstellung und Vorbereitungen der Schweiz im 19. und 20. Jh. », *Military Power Revue der Schweizer Armee, Nr 1/2012; Annexe au ASMZ (Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift)* 6 / 12 et *RMS (Revue Militaire Suisse)* 3 / 12, 66 p., p. 52 – 60.

MATTIS, James N. (General), HOFFMAN, Frank (Lieutenant-colonel): « Future Warfare: The Rise of Hybrid Wars », *Proceedings Magazine*, Vol 132/11/1,233.

MAUERHOFER, Marguerite : « L’affaire de Neuchâtel de 1856 d’après des documents français inédits », *Musée neuchâtelois*, 1950, p. 89 – 94 ; p. 105 – 110.

SCHALLOCK, Arne (Capitaine de corvette) et POURNY, Frank (Capitaine de frégate) : « La pensée stratégique face aux enjeux hybrides », *Tribune DEFNAT*, no 684, p 1 – 5.

WALKER, Robert G.: « Spec Fi : The U.S. Marine Corps and Special Operations », Monterrey, Naval Post Graduate School, 1998. (Thèse de Masters inédite).

WOLFRAM, Matthias : « Hybrid Warfare – Konfliktform mit Zukunft ? », *Strategie und Technik*, no 53, avril 2010, p. 51 – 53.

Liens internet

Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)

[Mot clé, lien, date]

Confédération, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F26413.php> du 26.12.2016.

Club helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17214.php> du 26.12.2016.

Gélieu, Bernard de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D23711.php> du 04.01.2017.

Invasion française, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8915.php> du 27.12.2016.

Landwehr, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24622.php> du 11.01.2017.

Landsturm, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24623.php> du 08.01.2017.

La Harpe, Frédéric-César de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F15222.php> du 08.01.2017.

Médiation, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9798.php> du 27.12.2016.

Médiation. acte de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9808.php> du 27.12.2016.

Neuchâtel, affaire de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8923.php> du 29.12.2016.

Neuchâtel (canton), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F7397.php> du 29.12.2016.
Paix perpétuelle (1515), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8898.php> du 26.12.2016.
République helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9797.php> du 27.12.2016.
République lémanique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F22729.php> du 27.12.2016.
Révolution helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17217.php> du 27.12.2016.
Salis, Johann Ulrich von (Soglio), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F24231.php> du 28.12.2016.
Société helvétique, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16429.php> du 08.01.2017.
Stäfa, affaire de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17215.php> du 26.12.2016.
Vienne, congrès de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F8922.php> du 27.12.2016.
Zofingue, société suisse de, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16439.php> du 09.01.2017.

Documents Diplomatiques Suisse (DDS)

[nom clé, date du document, lien, date]

Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman, au Conseil fédéral, Paris, 29.05.1852, <http://db.dodis.ch/document/41140> du 29.12.2016.

L'Envoyé extraordinaire de Suisse à Paris, J. C. Kern, au Conseil fédéral, Paris, 03.01.1857, <http://db.dodis.ch/document/41261> du 02.01.2017.

Feuille Fédérale Suisse (FFS)

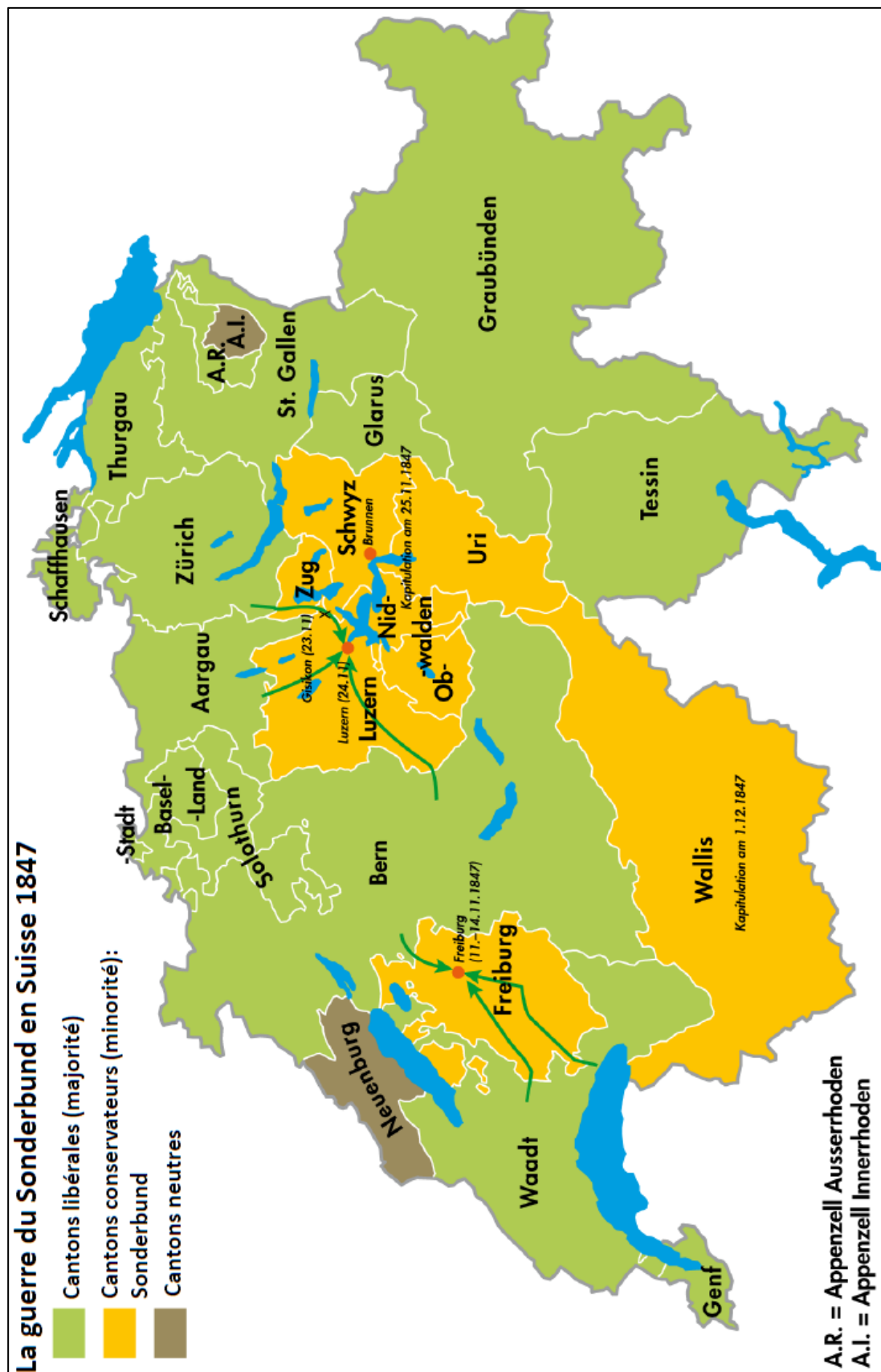
Feuille Fédérale Suisse, VIII. année, volume II. No 48, samedi, 6 septembre 1856, p 393.
Feuille Fédérale Suisse, VIII. année, volume II. No 67, mercredi, 24 décembre 1856, p 723.
Feuille Fédérale Suisse, IX. année, volume I. No 3, samedi, 17 janvier 1857, p 35.
Feuille Fédérale Suisse, IX. année, volume I. No 3, samedi, 17 janvier 1857, p 43.
Feuille Fédérale Suisse, IX. année, volume I. No 5, samedi, 31 janvier 1857, p 71.
Feuille Fédérale Suisse, IX. année, volume I. No 5, samedi, 31 janvier 1857, p 73.

Recueil systématique du droit fédéral

[No clé, titre, lien, date]

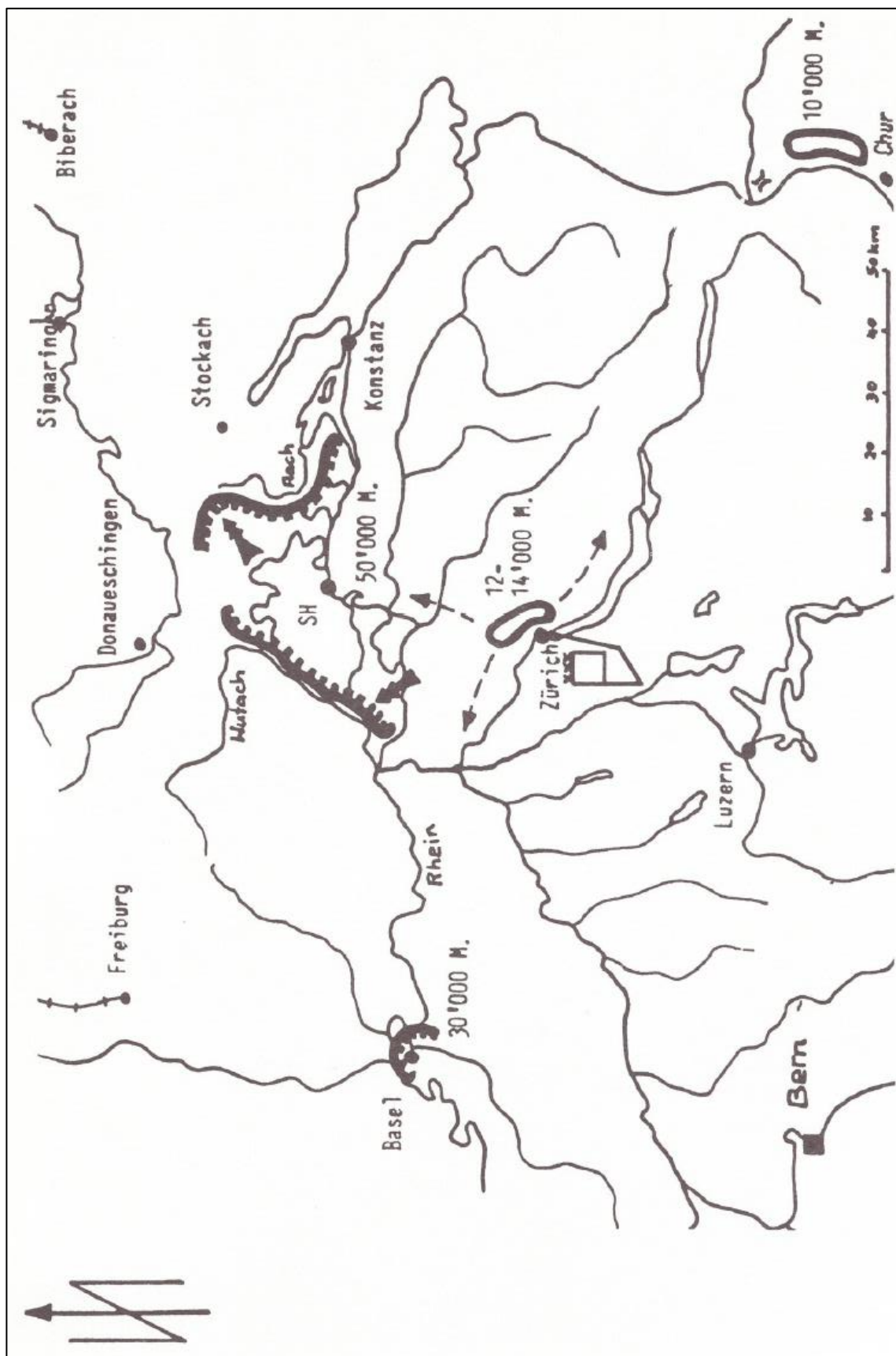
0.193.11, Traité concernant le règlement de l'affaire de Neuchâtel, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/18570002/185706160000/0.193.11.pdf> du 02.01.2017.

La guerre du Sonderbund en Suisse 1847¹⁹²



¹⁹² <https://de.wikipedia.org/wiki/Sonderbund#/media/File:Sonderbund.png> du 21.02.2017, traduction par l'auteur.

Plan de l'idée opérative du général Dufour, 1856¹⁹³



¹⁹³ BECK, *op. cit.*, p. 121.